

## Documentos CIDOB Mediterráneo; 7

Le PJD et la politique étrangère de Maroc. Entre l'idéologie et le pragmatisme.

Irene Fernández Molina

documentos



**Serie: Mediterráneo**

Número 7. Le PJD et la politique étrangère du Maroc : entre l'idéologie et le pragmatisme

© Irene Fernández Molina

© Fundació CIDOB, de esta edición

Edita: CIDOB edicions

Elisabets, 12

08001 Barcelona

Tel. 93 302 64 95

Fax. 93 302 21 18

E-mail: [publicaciones@cidob.org](mailto:publicaciones@cidob.org)

URL: <http://www.cidob.org>

Depósito legal: B-46.797-2001

ISSN: 1697-7688

Imprime: Cargraphics S.A.

Distribuye: Edicions Bellaterra, S.L.

Navas de Tolosa, 289 bis, 08026 Barcelona

[www.ed-bellaterra.com](http://www.ed-bellaterra.com)

Barcelona, mayo de 2007

# **LE PJD ET LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE DU MAROC : ENTRE L'IDÉOLOGIE ET LE PRAGMATISME**

**Irene Fernández Molina\***

Mai 2007

\*Investigadora predoctoral del Departamento de Derecho Internacional  
Público y Relaciones Internacionales (Estudios Internacionales),  
Universidad Complutense de Madrid  
irenefmolina@cps.ucm.es

*L'auteur voudrait remercier Miguel Hernando de Larramendi, Laura Feliu, Réda  
Benkhaldoun et Eduard Soler pour les commentaires et les suggestions qu'ils ont  
faits sur le brouillon de ce travail lors de l'atelier organisé par la Fondation  
CIDOB à Barcelone, le 12 mars 2007*



## **Index**

<b>Introduction</b> .....	7
<b>Genèse et évolution d'un parti atypique</b> .....	21
<b>Caractéristiques et programme</b> .....	29
<b>Le processus décisionnel de la politique étrangère marocaine</b> .....	35
<b>Vision générale des relations internationales et de la politique étrangère du Maroc</b> .....	39
<b>Domaines de convergence avec le régime</b> .....	49
« Intégrité territoriale » et Sahara occidental .....	49
Relations de voisinage .....	53
Relations avec l'Union européenne.....	57
<b>Domaines de divergence avec le régime</b> .....	61
Relations avec le monde arabe et musulman .....	61
Relations avec les États-Unis .....	68
<b>Relations internationales du parti</b> .....	73
<b>Conclusions</b> .....	79



## Introduction

Analyser le programme du Parti de la justice et du développement (PJD) en matière de politique étrangère, ses principes sur l'identité et la place du Maroc dans le monde, ses objectifs et ses instruments en tant qu'acteur international, pourrait paraître à première vue un effort ingénu et stérile. Quelle influence peut exercer cette jeune formation « originale » ou « atypique » (Mohsen-Finan et Zeghal, 2006 : 79-80) sur la politique extérieure d'un État autoritaire, dont la conception et l'exécution continuent à être inévitablement marqués du sceau monarchique, sans que ni le gouvernement ni le parlement aient obtenu une véritable autonomie, ni les partis politiques dépassent « l'unité décisionnelle marginalisée » (El Houdaïgui, 2003 : 77) ? Quelle est, en marge des institutions de l'État auquel elle appartient, sa propre capacité de mobilisation de ressources pour atteindre ses buts, utiliser son poids spécifique en tant qu'acteur international ?

Probablement, ce type de doutes explique pourquoi on a négligé jusqu'à présent la facette extérieure du projet politique d'un parti islamiste légal et intégré dans le système électoral qui, par ailleurs, suscite de plus en plus d'intérêt journalistique et académique aussi bien au Maroc qu'à l'étranger. Les analyses récentes de son évolution, son organisation, sa stratégie et son agenda<sup>1</sup> rendent prioritaires –et c'est le plus logique– des aspects tels que son engagement démocratique, ses positions sur des questions sociales et morales et son programme en économie, justice ou éducation. Les affaires étrangères, comme il est arrivé souvent à ce pays, restent reléguées à la catégorie d'une « non question » (Benjelloun, 2002 : 116).

1. Par exemple, Tozy (2000), Willis (1999, 2004), Zeghal (2005) et Mohsen-Finan et Zeghal (2006).

Pourquoi faire le pas –un premier pas– d’analyser les objectifs et le discours du PJD en matière de politique étrangère ? Il s’agit d’abord (1) d’un genre de parti nouveau dans un paysage politique aussi peuplé que le marocain et (2) d’un cas exemplaire de mouvement islamiste réformiste qui a choisi et a eu la chance d’être incorporé au système, l’une de ces formations qui semblent appelées à devenir de plus en plus déterminantes dans l’évolution politique de nombreux pays arabes et musulmans. (3) Sa consolidation en tant qu’acteur politique fondamental sur le plan interne est suivie d’une projection internationale accrue. D’autre part, malgré son processus de normalisation politique, (4) sa filiation idéologique autorise à présumer qu’il a recours à un discours particulier sur l’identité collective de son pays et sa région, ce qui, à son tour, devrait se répercuter sur sa vision des relations extérieures du Maroc. Tout cela nous oblige, en dernier ressort, à (5) dépasser les analyses alarmistes en usage et à commencer à étudier l’action et le programme des partis islamistes avec les outils des sciences sociales.

Jusqu’à l’irruption de cette force politique intrusive dans le système politique et institutionnel marocain, en 1997, sous la couverture des sigles du Mouvement populaire constitutionnel démocratique (MPCD), les partis présents en son sein étaient divisés en deux catégories. L’une était celle des organisations dont les racines remontent à l’historique Mouvement national, porte-drapeau de la lutte pour l’indépendance et objet, depuis 1956, de scissions successives non étrangères à l’intérêt de la monarchie à entretenir un pluralisme politique de façade, tout en évitant la consolidation d’un parti nationaliste hégémonique capable de la concurrencer –c’est-à-dire le Parti de l’Istiqlal (PI)–. En plus de ce vieux représentant de la droite nationaliste, on trouve dans ce groupe l’Union socialiste des forces populaires (USFP, social-démocrate, née en 1972) et le Parti du progrès et du socialisme (PPS, post-communiste, légalisé en 1974). Ces trois formations, à côté de l’Organisation de l’action démocratique et populaire (OADP, marxiste, reconnue en 1984 et actuellement disparue), se sont alliées au début des années quatre-vingt-dix dans ledit Bloc démocratique



(*Al-Koutla al-Dimouqratiya*)<sup>2</sup>. Le projet de libéralisation politique impulsé par Hassan II lors de cette décennie les a transformés de locomotives infatigables de l'opposition au régime en membres du gouvernement d'*alternance* constitué à la suite des élections législatives de 1997. La deuxième catégorie est celle des partis dits hassaniens ou de l'administration, c'est-à-dire des formations presque limitées à leurs groupes parlementaires et dépourvues de base populaire qui ont émergé à des moments différents à l'abri du palais dans le but de servir de contrepoids aux forces nationalistes : du Mouvement populaire (MP, d'inspiration berbériste, créé en 1957) au Rassemblement national des indépendants (RNI, libéral, 1978), en passant par l'Union constitutionnelle (UC, droite libérale, 1983) et le Parti national démocratique (PND, 1984), pour ne citer que les plus remarquables<sup>3</sup>.

Ne rentrant pas dans ce schéma dichotomique enraciné au sein du système politique marocain, le PJD ne pouvait qu'être vu, depuis son entrée en scène, comme un parti exceptionnel par rapport à la règle. Il l'est certainement, aussi bien à cause de sa diffuse idéologie islamiste que pour son complexe rapport avec le régime, les caractéristiques de ses militants, son fonctionnement interne et la modernité de sa stratégie de communication. Comme Khadija Mohsen-Finan et Malika Zeghal le résument : « Produit du régime, le PJD négocie avec celui-ci les modalités de sa présence politique, mais pousse aussi, dans certaines limites, le régime à se transformer. (...) Parti jeune et sans histoire longue, acteur politiquement imaginatif, il se définit de la sorte comme parti moderne. Cette structure partisane est versatile et mouvante, par sa base qui reste flottante, par l'inconsistance de son idéologie islamiste et par les espaces de continuité qu'elle a construits entre centre monarchique et enclaves de repli oppositionnel » (2006 : 80-81).

2. Auquel s'ajouteraient en 1996 le Front des forces démocratiques (FFD) et le Parti socialiste démocratique (PSD), scissions du PPS et de l'OADP, respectivement.
3. Sur les partis politiques au Maroc, voir Cubertafond (2001 : 141-154).

Vu dans une perspective comparée, ce dernier arrivé représente un exemple significatif, voire paradigmatique, du type de mouvements islamistes (c'est-à-dire développant une action politique inspirée idéologiquement par une certaine interprétation des principes de la religion islamique) dits réformistes ou *modérés*<sup>4</sup> qui, depuis la moitié des années quatre-vingt, ont été incorporés à la compétition électorale (Eickelman et Piscatori, 1996: 132-134) et sont devenus des acteurs politiques centraux dans plusieurs États arabes ou musulmans, à tel point qu'ils commencent à être reconnus comme des interlocuteurs inéluctables par les États-Unis et les pays européens.

Le premier de ces phénomènes, à savoir le renoncement à la voie révolutionnaire et la participation normalisée dans les théâtres politiques nationaux respectifs, comporte l'adaptation aux principes démocratiques et pluralistes et l'acceptation de la légitimité de l'État nation (ICG, 2004 : 2), la distinction d'une sphère propre du politique non confondue avec la religieuse (ICG, 2005 : 6) et la relégation des références idéologiques transnationales –le panislamisme, l'idée de l'*oumma* (communauté des croyants)– en raison de la priorité des objectifs nationaux (Roy, 1992 : 164-165). Tout cela implique une certaine banalisation ou *social-démocratisation* de ces organisations (Roy, 1992 : 10) : « Les grands mouvements islamistes classiques ont abandonné l'internationalisme, se sont désidéologisés et sont entrés dans le jeu politique comme une force nationale, avec un programme qui mélange la lutte contre la corruption, le conservatisme et le nationalisme » (Roy, 2003 : 33). Olivier Roy parle de

4. Un qualificatif qu'il faut manier avec précaution : « Les radicaux religieux peuvent être politiquement modérés ou conservateurs, et les radicaux politiques peuvent être modérés ou conservateurs en matière religieuse. De plus, la modération ou le radicalisme dans la doctrine ne sont pas nécessairement des guides pour la modération (flexibilité, pragmatisme) ou le radicalisme (intransigeance, militance, violence) dans le comportement » (ICG, 2004 : 5).

l'émergence d'un *islamo-nationalisme* aussi bien dans le cas de forces d'opposition –les Frères musulmans égyptiens, le Hamas palestinien<sup>5</sup> ou le Hizbulah libanais– que dans celui de régimes officiellement islamistes –ceux de l'Iran et le Soudan– (1992 : 165 ; 1996 : 75 ; 2003 : 35-36).

Mais il a fallu attendre les rebondissements globaux du 11 septembre 2001 et le changement résultant des approches des politiques de promotion de la démocratie dans le monde arabe pour que les grandes puissances internationales commencent à admettre, même avec des vacillements, le besoin d'y incorporer ces nouveaux acteurs, accrédités par leur rejet de la violence, leur acceptation du pluralisme politique et leur pari pragmatique sur la transformation et l'ouverture graduelle des systèmes de la région, mais surtout, reconnus comme la force d'opposition qui jouit d'un plus grand soutien social et d'une capacité de mobilisation dans la plupart des pays de la région. En tout cas, « la question n'est pas que les politiques en faveur de la démocratie doivent favoriser le soutien aux islamistes, mais que la démocratie elle-même implique, d'une façon naturelle, un engagement avec eux, de même qu'avec d'autres » (Mathieson et Youngs, 2006 : 19). À cet égard, le Parti de la justice et du développement turc (Adalet ve Kalkinma Partisi, AKP), le Front d'action islamique (FAI) jordanien<sup>6</sup> et le PJD marocain sont placés actuellement comme les candidats les plus avancés pour devenir des interlocuteurs stables des États-Unis et de l'Union européenne (UE) (Springborg, 2006 ; Hamzawy, 2005a : 2-5).

Car, comme on l'a déjà indiqué, le PJD s'est consolidé en moins d'une décennie comme un acteur central du système politique marocain et son (encore incertain) processus de changement (Ottaway et Riley, 2006 :

5. Le Hamas n'est plus une force d'opposition depuis sa victoire aux élections législatives de janvier 2006.
6. Sur l'intégration électorale de ce parti et ses relations avec le régime jordanien, qui présentent plusieurs similarités avec le cas du PJD marocain, voir Brown (2006).

14). Sa reconnaissance officielle et son intégration dans la politique institutionnalisée ont multiplié sa force politique et sociale (Albrecht et Wegner, 2006 : 133) et ont provoqué, entre autres, une modification irréversible des rapports entre l'État/la monarchie et l'opposition (Mohsen-Finan et Zeghal, 2006 : 80, 82). Les 9 sièges obtenus aux élections législatives de novembre 1997 se sont transformés en 42 (sur 325) en septembre 2002, même si le parti n'a présenté des candidats que dans 57 des 91 circonscriptions de l'État. Il est devenu la troisième force politique du pays, pratiquement à égalité avec l'USFP et l'Istiqlal. La perspective des comices de septembre de 2007 a fait qu'une fièvre inusitée des sondages s'est répandue dans les médias marocains. Les données les plus retentissantes ont été celles des sondages sur les intentions de vote diffusés en mars et en septembre 2006 par l'International Republican Institut (IRI), lié au Parti républicain américain. Ces deux sondages donnent au PJD pratiquement la majorité absolue, avec respectivement 47% et 45,4% des suffrages. Ils pronostiquent que, malgré l'atomisation du spectre des partis marocains, la plupart du gâteau électoral sera divisée entre quatre formations –les islamistes déjà cités, l'USFP, le PI et la nouvelle Union des mouvements populaires (UMP)–, mais la première a une avance de presque 30 points sur la seconde, dont les résultats avoisinent les 17%<sup>7</sup>.

En marge de la polémique provoquée par ces sondages dans les médias nationaux, dont certains ont critiqué la méthodologie et même sonné le tocsin à propos d'un supposé soutien caché de l'Administration Bush au PJD, il est vrai que leurs résultats ne doivent pas être interprétés comme une prophétie de l'imminente arrivée des islamistes marocains au pouvoir.

7. Voir «Demain les islamistes ?» [dossier], *Le Journal Hebdomadaire*, n° 247, 18-24 mars 2006 ; Aboubakr Jamaï : « 2007, majorité absolue pour le PJD », *Le Journal Hebdomadaire*, 21/9/2006 ; et Mohamed Chaoui : « Un nouveau sondage de l'IRI: Le PJD porté par les indécis », *L'Économiste*, 14/9/2006. P. 4-6.

D'abord, il faut tenir compte de l'instabilité de la « base flottante » de ce parti (Mohsen-Finan et Zeghal, 2006 : 91), composée de *swing voters* dont le comportement est sujet à la conjoncture et difficile à pronostiquer. Deuxièmement, le mode de scrutin et le découpage électoral peuvent altérer significativement la distribution des sièges issue des urnes. La révision du Code électoral adoptée en 2006 a maintenu le scrutin proportionnel de liste établi en 2002, défendu par le PJD et l'USFP, au lieu de récupérer le mode uninominal majoritaire à un tour en vigueur auparavant, comme demandaient le PI et l'UMP (selon ses détracteurs, l'option rejetée serait propice à la corruption et à la balkanisation de la carte politique et aurait eu comme effet qu'aucun parti ne dépasse le 22% des sièges)<sup>8</sup>. Mais, en tout cas, il est presque impossible que l'un d'eux ait e une majorité suffisante pour gouverner en solitaire. Le nouveau découpage électoral annoncé par le Ministère de l'intérieur en février dernier ne convient pas non plus aux intérêts du PJD, car il est censé favoriser la représentation des zones rurales et semi-urbaines, où l'implantation du parti est plus réduite<sup>9</sup>.

Un troisième obstacle pour l'arrivée du PJD à l'exécutif est que –rappelons-le– la composition de la coalition de gouvernement issue des élections continue à être décidée *a posteriori* par le palais, de sorte que le poids attribué aux urnes à chaque formation politique ne détermine que sa force de négociation dans cette phase ultérieure de distribution de portefeuilles (Mohsen-Finan et Zeghal, 2006 : 97). Quatrièmement, il se peut que quelques partis candidats à intégrer le gouvernement refusent de coopé-

8. Sur les débats concernant la réforme du Code électoral, voir «Tous contre les islamistes !» [dossier], *Le Journal Hebdomadaire*, n° 252, 22-28 avril 2006. Pour une synthèse de l'évolution du système électoral marocain, voir Bernoussi (2006).

9. [www.pjd.ma/article.php3?id\\_article=1955](http://www.pjd.ma/article.php3?id_article=1955).

rer avec le PJD<sup>10</sup>. Enfin, il n'en reste pas moins qu'au sein de la formation islamiste elle-même, la division persiste entre les partisans et les adversaires de la participation à l'exécutif : les premiers la voient comme une chance d'accélérer l'ouverture politique du pays et d'appliquer leur programme ; les seconds craignent d'avoir une marge d'action très réduite et de gaspiller inutilement leur image de *virginité* politique<sup>11</sup>.

En tout cas, si une chose est confirmée par l'évolution de ses résultats électoraux et de ses attentes à court ou à moyen terme, c'est que ce parti est arrivé pour rester et qu'il occupe déjà, tout comme les islamistes de la Turquie, de la Jordanie, de l'Égypte ou des Territoires palestiniens, une place centrale dans le système politique de son pays. Sa consolidation en tant qu'acteur sur le plan interne a comme corollaire son poids croissant en tant qu'acteur international, si l'on entend comme tel « cette unité du système international (entité, groupe, individu) qui jouit de l'habileté pour mobiliser des ressources qui lui permettent d'atteindre ses objectifs, qui a la capacité d'exercer de l'influence sur d'autres acteurs du système et qui jouit d'une certaine autonomie » (Barbé, 2003 : 135). Dans sa condition d'acteur intra-étatique non gouvernemental, le PJD participe dans le système international par une double voie : en influençant les décisions de son gouvernement, grâce à sa capacité de s'exprimer sur des sujets de politique étrangère et son emprise sur une partie de l'opinion publique (Charillon, 2006 : 7), et en entretenant lui-même des relations directes, formelles ou informelles, avec d'autres acteurs autonomes distincts dudit gouvernement et placés en dehors des frontières de son État. À cela s'ajoute le fait que,

10. Rachid Hallaouy : «Lahcen Daoudi : "Les Escobar ont raison d'avoir peur du PJD" », *L'Économiste*, 26/6/2006. P. 36-37. Jamal Eddine Herradi : « Législatives 2007 : Le PPS veut éviter "les erreurs de l'histoire" », *L'Économiste*, 2/3/2007. P. 34-36.

11. Mouaad Rhandi : « Le PJD divisé sur la participation au gouvernement », *Le Journal Hebdomadaire*, 2/6/2006.

comme force d'opposition, les gouvernements étrangers sont obligés d'en tenir compte à l'égard de la possibilité qu'il arrive au gouvernement. On ne veut pas dire par là que l'on surestime son importance : un acteur international n'est pas censé l'être dans toutes les circonstances ; ce n'est qu'une catégorie relative et temporelle (García Segura, 1992 : 25, 28, 29).

Dans quelle mesure le fait qu'il s'agisse d'un parti islamiste entraîne une vision alternative de la politique étrangère marocaine et des relations internationales en concurrence avec le discours officiel, c'est justement ce qu'on essaiera d'élucider dans ces pages, en partant de deux prémisses. La première est qu'une telle filiation idéologique se rapporte à un certain discours sur l'identité collective et « si *l'identité* est de nature culturelle et religieuse dans ses expressions, *la question de l'identité* est politique par essence dans ses manifestations et par les enjeux qu'elle engage dans toutes » (Benjelloun, 2002 : 28). La deuxième, que, « telle qu'elle est pratiquée, et en vertu du fait qu'elle s'occupe de la différence, la politique étrangère construit l'identité de la politique nationale. La politique étrangère est donc un outil de fabrication d'identité (*an identity-making tool*) qui érige des frontières entre le moi (*self*) et l'autre, en définissant dans le processus quels sont les intérêts nationaux » (Messari, 2001 : 227).

Précisément, la tension entre la souveraineté nationale et les diverses identités qui rivalisent avec elle –conséquence du haut niveau d'interaction historique (Noble, 1991 : 72-73) et du caractère arbitraire des frontières tracées lors du processus de décolonisation– est désignée par beaucoup d'auteurs comme étant la clé de l'extraordinaire complexité du système régional arabe ou du *Middle East and North Africa* (MENA) du point de vue des relations internationales. La présence d'identités sub-nationales à peine reconnues et surtout, l'influence persistante d'autres de portée transnationale telles que le panarabisme et le panislamisme font ici de *l'intérêt national* un concept problématique et contesté, rendant insuffisantes les analyses basées exclusivement sur les prémisses du réalisme (Hinnebusch, 2002 : 7-10 ; Nonneman, 2005 : 23-24). Certes, depuis les années soixante-dix, la dimension arabe a reculé comme facteur déter-

minant des politiques des pays de la région au profit des intérêts individuels des États ou des régimes (Noble, 1991 : 55-60 ; Barnett, 1998 ; Barnett, 1995), mais elle reste encore « une valeur puissante, même si elle n'est plus prépondérante, parmi leurs populations », notamment quand elle est liée à la question palestinienne (Nonneman, 2005 : 23-24).

Sous certains aspects, cette influence idéologique a été relayée par l'essor de l'adhésion panislamique et l'idée de l'*oumma* (Burgat, 1988 : 36-41 ; Noble, 1991 : 55, 60 ; Eickelman et Piscatori, 1996 : 141-148). Mais les effets de cette dialectique entre identités nationales et transnationales sont loin d'être unidirectionnels : « D'une part, le sens de l'*oumma* devient de plus en plus palpable sous des aspects importants et confirme aux musulmans qu'il ne sont pas seuls dans leurs luttes et leurs aspirations. (...) Néanmoins, d'autre part, il est aussi clair que les États et les identités locales peuvent être renforcés, non sapés, par les interactions internationales. (...) Les idées politiques et les problèmes d'autres lieux peuvent être introduits directement dans la propre société » (Eickelman et Piscatori, 1996 : 154-155).

Quelle est la situation des islamistes dans cet inextricable labyrinthe identitaire ? Est-ce qu'ils cherchent ou non à bouleverser le système international (Hamzawy, Ottaway et Brown, 2007 : 8) ? La relation avec l'extérieur constituant un « axe fort » de leur action et de leur discours (Charillon, 2006 : 16), quelques auteurs ont spéculé à un moment donné sur la possibilité que ces mouvements développent une « théorie islamique des relations internationales » dont la grille de lecture serait basée sur des principes et des valeurs abstraites d'origine religieuse combinés avec quelques apports des théories de la dépendance (Korany et Dessouki, 1991 : 32). Quant à la première source, les idées héritées les plus influentes seraient le poids de l'élément social dans la structure étatique et l'appartenance à l'*oumma* de tous les croyants du monde, en plus des fondements d'une sorte de « droit international islamique » dérivé des règles coraniques sur la guerre et la paix, censées régir les relations entre le *dar al-islam* et le reste des communautés et des territoires (Abu Warda, 1999). S'appuyant sur cette vision particulière, il a été conjecturé que certaines forces islamistes pourraient éventuellement soit



pousser des gouvernements à mettre en marche une « politique étrangère islamique » en vue d'accroître leur légitimité et leur capacité mobilisatrice (Korany et Dessouki, 1991 : 32), soit l'implanter elles-mêmes après être arrivées au pouvoir. Selon Paul C. Noble, dans le cas où un mouvement « fondamentaliste », avec « un caractère islamique prononcé » ou « idéologiquement orienté » attendrait une position influente dans un État arabe leader, « les effets seraient très troublants », auraient des répercussions dans d'autres pays arabes et pourraient même renouveler la « perméabilité étatique » du système régional (1991 : 55, 60, 92).

Au contraire, la thèse de Roy était que l'intégration et la banalisation des mouvements islamistes classiques dans leurs théâtres politiques nationaux respectifs les transformerait en *islamo-nationalistes* au détriment de leur volonté de redéfinition des intérêts nationaux de chaque pays et de leur capacité de transformation –s'ils l'ont jamais eue– des relations internationales : « L'islam politique n'est plus un enjeu géostratégique, c'est tout au plus un phénomène de société. Dans tout le monde musulman, les États nation résistent aisément aux appels à l'unité et au regroupement de la communauté islamique » (1992 : 10). « La réislamisation n'a en rien changé les règles du jeu politique ou économique. La géostratégie du Moyen-Orient s'articule autour des États existants, non des mouvements populaires ou des internationales islamistes » (1992 : 42). De même, François Burgat soutient que : « Peu à peu, le cadre sinon strictement doctrinal (...), du moins tactique et méthodologique, a de plus en plus pris en compte les spécificités des situations nationales. (...) Cette évolution relativise l'image supranationale et antiétatique accolée de manière parfois rigide et dogmatique à la (supposée) doctrine islamiste » (1988 : 41).

Or, les opportunités de confronter ces hypothèses avec les développements réels n'ont pas abondé jusqu'à présent, les forces islamistes arrivées au pouvoir ayant été peu nombreuses hormis le cas de l'Iran (Charillon, 2006 : 15). Leur acceptation ou leur mise sur le dépassement du cadre des États nation (Roy, 1992 : 164-165), leur capacité pour renforcer les liens entre les pays musulmans et la crédibilité de leur rhétorique contre-hégé-

monique de non-soumission aux desseins de la politique étrangère américaine (Burgat, 1996 : 90) sont des questions auxquelles on ne pourra répondre qu'à mesure que différents mouvements ou partis de ce type accèdent au pouvoir dans leurs pays et qu'on a la chance d'en analyser l'action extérieure dans la pratique. Comme l'expliquent Anoushiravan Ehteshami et Raymond Hinnebusch : « Au niveau supra-étatique (...), le panislamisme, en grande partie comme le panarabisme auparavant, a démontré qu'il est incapable de créer une structure internationale et intraslamique durable. Même là où des islamistes ont réussi à obtenir l'accès aux rouages du pouvoir (comme en Turquie en 1997)<sup>12</sup> ou ont gagné de l'influence au parlement (comme en Jordanie, au Kuwait, au Maroc et au Yémen), ils ont été incapables de provoquer un changement significatif dans l'orientation extérieure de l'État. (...) Même là où l'islam politique est au pouvoir, il est lié et légitime les intérêts étatiques. (...) Mais si cette force supra-étatique est, comme le nationalisme arabe, en train d'être domestiquée et cooptée par le système d'États ou si elle est en train d'entreprendre une nouvelle vie trans-étatique hors du contrôle des États, comme le réseau Al-Qaïda le suggère, cela reste à voir » (2002 : 344).

Le débat a pris un nouvel élan récemment à la suite de la victoire électorale du Hamas palestinien aux législatives de janvier 2006. Des études préalables sur la « politique étrangère » de ce mouvement relativisaient le poids de l'idéologie et des principes islamiques par rapport aux contraintes du contexte spécifique du nationalisme palestinien, et écartaient l'existence dans la pratique d'une véritable ambition d'établir une *oumma* globale. Mais ce délicat équilibre entre « idéologie et *realpolitik* » présent dans son action (Muslih, 1999 : 44, 19) n'a pas été apprécié par d'autres

12. Sur le débat à propos de la continuité ou la réorientation de la politique étrangère turque sous le gouvernement de l'AKP (2002-2007), voir par exemple Özel (2007), Robins (2007) et Idiz (2006).

observateurs, qui ont exprimé carrément « la crainte de voir s'installer en Palestine un nouveau discours de politique étrangère plus radical et donc embarrassant pour l'ensemble des pays arabes, et la peur de voir le Hamas établir des liens privilégiés dans le monde arabe avec ses homologues religieux plutôt qu'avec les administrations d'État » (Charillon, 2006 : 16).

Dans le cas du PJD marocain, il ne reste pour l'instant d'autre option qu'analyser avec les outils des Relations internationales et de l'Analyse de la politique étrangère (*Foreign Policy Analysis*) son programme et ses priorités déclarées en cette matière, en partant de la base de son discours et de son action parlementaire, et en évitant, en tout cas, les procès d'intention dérivés de perceptions réductrices et statiques du phénomène islamiste (Khader, 2006 : 28). Pour cela, dans les pages suivantes, on fera un aperçu de la genèse et de l'évolution de cette formation, on évoquera la coïncidence de son projet de participation politique avec la phase d'ouverture inaugurée par la monarchie dans les années quatre-vingt-dix, et les particularités de son organisation, sa stratégie et son programme. Après l'avoir placée dans le lieu modeste réservé aux partis politiques dans le cadre institutionnel et le processus décisionnel de la politique étrangère marocaine, on examinera en détail sa vision générale des relations internationales et du rôle du Maroc sur ce point, les principaux domaines thématiques (*issue-areas*) dans lesquels ses positions concordent ou divergent avec celles du régime, et les relations internationales propres que le parti a cultivées dans sa facette d'acteur international autonome.



## **Genèse et évolution d'un parti atypique**

Le débarquement du PJD sur la scène politique marocaine doit être compris comme étant le résultat, disait-on, de deux processus concomitants : la constitution d'une force politique de nouveau modèle qui, dès le début, aspire à s'intégrer au système, et la décision stratégique du régime, faisant face à de nouvelles circonstances internationales et internes, de promouvoir une certaine ouverture politique, ce qui implique, entre autres, la reconnaissance officielle d'une partie du mouvement islamiste présent dans le pays.

La piste du premier de ces processus<sup>13</sup> parcourt une longue chaîne d'associations islamiques apparentées entre elles dont le maillon originaire est la Chabiba al-Islamiya (Jeunesse islamique), aujourd'hui disparue, créée en 1969 par l'inspecteur d'enseignement Abdelkarim Mouti et légalisée en 1972. Cette organisation, adepte d'un 'islamisme à tendance anticommuniste protégé par l'État dans les années soixante-dix, fut accusée de l'assassinat du syndicaliste et militant de l'USFP Omar Benjelloun, en 1975, ce qui finit par provoquer sa dissolution (1976) et la condamnation à mort par contumace de Mouti (1980), préalablement en fuite à l'étranger. Dès le début des années quatre-vingt, quelques-uns de ses anciens compagnons, –Abdelilah Benkiran, Mohamed Yatim et Abdalah Baha– commencèrent à questionner l'usage de la violence et à se pencher sur des options pragmatiques d'engagement avec le pouvoir en place, entamant ainsi un processus dit de normalisation ou *thermidorisation* du mouvement (Tozy, 2000 : 186). La première association héritière de la Chabiba, fondée en 1981-1982 sous le nom de Jamaa al-Islamiya (Association islamique), restait contrôlée par des figures encore loyales à Mouti, mais à la suite de la rupture de Benkiran avec celui-ci, et surtout de la vague représ-

13. Voir Tozy (1999 : 185-209), Burgat (1988 : 186-197) et Kirhlani (2005 : 5-10).

sive et des nombreuses arrestations d'islamistes provoquées par les émeutes du pain du début de 1984, elle a parié sur la stratégie réformiste. Le travail dans des associations légales et la projection publique procurée par ses actions revendicatives et ses communiqués sur des affaires nationales et internationales ont permis à cette organisation d'obtenir peu à peu la reconnaissance du régime et d'en devenir l'interlocuteur, en s'arrogeant la représentation de l'ensemble du mouvement islamiste (Tozy, 2000 : 188-190 ; Burgat, 1988 : 194-196).

En 1992, avec une direction renouvelée, l'interruption du processus électoral et le déclenchement de la guerre civile algérienne comme toile de fond, l'organisation changea son nom et prit celui de Jamaa al-Islah wa-at-Tajdid (Association pour la réforme et le renouveau). Elle accentua sa facette de correction politique et d'esprit conciliateur et entreprit sa première tentative sérieuse d'intégration au jeu électoral. Elle avait déjà présenté en 1989 les statuts pour la constitution d'un parti politique formellement séparé de l'association. À la veille des élections de 1992, les autorités rejetèrent sa demande de créer le Hizb at-Tajdid al-Watani (Parti du renouveau national), même si son programme, très mesuré, évitait de faire allusion à la *sharia* ou au propre terme « islamisme » et se déclarait favorable à la démocratie et à l'économie de marché. Du moins, la dénégaration fut communiquée officiellement, un changement non négligeable par rapport à la pratique fréquente de laisser les procédures de ce genre d'autorisations dans une impasse perpétuelle (Tozy, 2000 : 194-195).

À défaut d'un parti politique propre, les membres de Al-Islah ont voulu imiter la stratégie des Frères musulmans égyptiens de présenter des candidats dans les listes d'une formation préexistante et ont essayé de se rapprocher du vieux PI, avec lequel ils partageaient la matrice idéologique du salafisme. Mais ils n'ont pas obtenu de cette négociation la possibilité de s'unir au parti en tant que groupe (non individuellement) et d'accéder à ses organes directifs, comme ils le prétendaient (Willis, 1999 : 47 ; Zeghal, 2005 : 211). Cela explique qu'ils aient eu recours, comme dernière option, au moribond MPCD, une scission de la famille berbériste

du MP dirigée depuis 1967 par Abdelkarim Khatib, figure historique de la lutte pour l'indépendance et considérée proche du palais. La première tentative d'alliance, tramée en 1992, a avorté à cause du refus inexplicable de Khatib de participer aux élections communales et législatives de l'année suivante, une décision prise au dernier moment qui probablement n'était pas étrangère à l'évolution violente de la situation algérienne.

À partir de 1994, Benkiran s'est consacré à préparer, en termes de Mohamed Tozy, une véritable OPA de son mouvement sur le MPCD (2000 : 192). D'une part, il a essayé de réunifier sous son leadership l'atomisée nébuleuse associative qui pouvait lui être favorable. Ainsi, en 1996, la Jamaa al-Islah wa-at-Tajdid fusionna avec la Rabitat al-Mustaqbal al-Islami (Ligue du devenir islamique), constituée à son tour par trois organisations locales de Qsar al-Kabir, Rabat et Fès ; le nouveau conglomerat a reçu le nom de Harakat al-Tawhid wa-l-Islah (Mouvement de l'unité et la réforme, MUR), avec lequel il continue à fonctionner jusqu'à aujourd'hui comme structure parallèle mais non assimilable au parti politique. En même temps, Benkiran s'est emparé définitivement du contrôle du MPCD à son congrès extraordinaire de mai-juin 1996, d'où il est sorti élu secrétaire général adjoint, c'est-à-dire le second dans la hiérarchie après Khatib (Zeghal, 2005 : 212). La relation établie entre la vieille garde du parti et la majorité islamiste dernièrement arrivée était pleine d'ambiguïtés (Willis, 1999 : 48) et toutes les différences entre les deux secteurs n'ont pas pu être réglées immédiatement. Elles ont été mises en pleine lumière par le retrait inattendu de l'ancien dirigeant des élections communales de juin 1997, ce qui a provoqué une grande déception chez les *islahistes*, obligés à s'y présenter comme des indépendants. Malgré leurs différences internes, ces derniers ont choisi de maintenir leur participation au MPCD et ont pu enfin se présenter sous ce sigle aux législatives du 14 novembre de cette année-là.

Cette borne du processus d'ouverture politique du pays ne pourrait pas avoir été dépassée, logiquement, sans le concours des plans de Hassan II. D'emblée, dans le cas marocain, on pouvait s'attendre à ce que le caractère

monarchique de l'État et la légitimité religieuse du Roi, ajoutés à la présence d'autres forces politiques consolidées capables de faire contrepoids aux islamistes *modérés*, contribuent au succès de l'expérience d'inclusion de cette dernière tendance (Albrecht et Weber, 2006 : 135)<sup>14</sup>. L'autorisation de la participation électorale des *islamistes* concédée par le Roi, qui a profité d'un entretien sur deux chaînes de télévision allemandes pour la rendre publique, était implicitement assortie d'une série de conditions non négociables : la reconnaissance de la condition du monarque de commandeur des croyants (*amir al-muminin*) et de l'école juridique malekite, le renoncement à la violence et le soutien à la cause nationale du parachèvement de l'intégrité territoriale (Zeghal, 2005 : 212). De plus, les circonstances du moment procuraient à cette stratégie hassanienne des attraits additionnels : non seulement elle servait à opposer un concurrent puissant à l'USFP et au PI, mais elle contribuait aussi à isoler dans la clandestinité à l'autre grande organisation islamiste du pays, Al-Adl wa-l-Ihsan, dirigée par Abdesalam Yassine (Tozy, 2000 : 193 ; Parejo, 2005 : 16-17 ; Willis, 2006 : 145). Donc, en principe, on est face à une manoeuvre rentable qui répondrait aux attentes du modèle *makhzenique* de segmentation et de cooptation de la dissidence et de l'opposition politique, et dont l'artisan principal aurait été le ministre de l'Intérieur du moment, Driss Basri<sup>15</sup>.

14. Selon Albrecht et Weber (2006), les différences entre les formules d'inclusion politique de certains secteurs de l'islamisme *modéré* choisies par divers régimes dépendent du système institutionnel et de la structure de compétition politique existante dans chacun d'eux, ainsi que de la force relative (en comparaison avec d'autres acteurs distincts du régime) des organisations en question. L'évolution de ces expériences, d'autre part, est conditionnée surtout par les perceptions de chaque régime sur leur succès, entendu comme la réduction des menaces pour la légitimité ou sa survie.

15. Ignacio Cembrero : «Las raíces de la violencia en Marruecos», *El País*, 25/5/2003.



Aux urnes, le premier résultat de cette intégration dosée des *islahistes* a été les neuf sièges obtenus par le MPCD aux législatives de 1997<sup>16</sup>. Les autorités ont exclu ce parti de la Commission nationale chargée de superviser le déroulement des élections et lui ont accordé moins de financement économique et moins de temps de passage à la télévision étatique qu'à d'autres formations. Mais les membres du MUR, qui étaient presque la moitié des 142 candidats présentés par ce parti<sup>17</sup>, se sont distingués dans la campagne par leur capacité de communication et leur professionnalisme politique, leurs consignes étant l'objectivité et la non-personnalisation des débats, la clarté, la sincérité, la cohérence et le travail de documentation préalable<sup>18</sup>. L'une des techniques privilégiées a été la campagne porte à porte, qui renforçait leur image de proximité et leur « style populiste » (Willis, 1999 : 52). Ils ont concentré leurs messages sur les erreurs politiques de leurs adversaires, la lutte contre la corruption et la moralisation de la vie publique, ils ont publié leur programme dans la revue *Ar-Raya* (6 novembre 1997) et ils ont toujours évité de présenter leurs objectifs en termes religieux, de faire référence à la *sharia* ou de se prévaloir des mosquées comme espace de propagande (Tozy, 2000 : 204-206). À leurs neuf élus initiaux il viendrait s'en ajouter un de plus lors des élections partielles d'avril 1999, puis deux autres à celles d'août 2000 ; ils ont terminé la législature avec 14 sièges et leur propre groupe parlementaire.

16. Auparavant, ils avaient fait campagne pour le «oui» lors des référendums constitutionnels de 1992 et 1996, et ils avaient présenté quelques candidats aux communales de juin 1997 comme des indépendants (sans appartenance politique, SAP), en raison du retrait imprévu du MPCD.

17. Le MPCD a présenté des candidats dans moins de la moitié des 325 circonscriptions existantes.

18. *Ar-Raya*, 6/11/1997. Cité en Tozy (2000 : 205).

À ce moment-là, la formation avait déjà changé son nom pour prendre celui de PJD, qui exprimait mieux sa nouvelle orientation islamiste, lors d'un congrès au cours duquel Saad Eddin El-Othmani, considéré comme une figure conciliatrice, a succédé Benkiran au poste de secrétaire général adjoint (1998). Après une première étape de « soutien critique » à la nouvelle coalition dirigée par le socialiste Abderrahman Yusufi, dont ils n'ont mis en question que des mesures concrètes telles que les plans de réforme du Code de statut personnel (*mudawana*) ou le projet de loi sur les micro-crédits, le parti a déclaré en octobre 2000 qu'il passait à l'« opposition loyale » et a durci dès lors ses attaques contre l'exécutif de l'*alternance* (Zeghal, 2005 : 219-220 ; Willis, 1999 : 57-59).

Lors des élections législatives du 27 septembre 2002, le PJD a *autolimité* à nouveau sa participation en présentant un candidat dans 57 des 91 circonscriptions du pays<sup>19</sup>. Ni cela ni les dispositions du nouveau système électoral destinées à prévenir l'émergence d'un parti hégémonique aux urnes<sup>20</sup> n'ont empêché la formation islamiste d'accomplir une nouvelle avancée. Après une deuxième campagne professionnelle et bien orchestrée, elle a quadruplé son nombre de sièges et est devenue, avec 38 élus obtenus dans les circonscriptions locales plus quatre provenant de la liste féminine nationale, la troisième formation politique au parlement, au même niveau pratiquement que l'USFP (50), le PI (48) et le RNI (Willis, 2004 : 64, 67). La direction islamiste a été d'abord séduite par l'idée d'accéder au gouvernement en coalition avec le PI, mais la nomination par Mohamed VI du technocrate Driss Yettou comme

19. Même si plusieurs critiques ont allégué que cette décision était le résultat des pressions du Ministère de l'Intérieur, le PJD a toujours soutenu qu'il s'agissait d'une mesure volontaire (Willis, 2004 : 63). Un cas analogue d'autolimitation électorale d'un parti islamiste est celui du FAI jordanien. Voir Brown (2006 : 12).

20. Aboubakr Jamaï : «El poder marca el camino », *El País*, 28/9/2002.

Premier ministre, preuve de la frustration du processus d'*alternance*, a accentué les divisions internes à cet égard et a conduit le parti à rester dans l'opposition (Zeghal, 2005 : 223-224).

Dès lors, les efforts du PJD se sont concentrés sur l'optimisation de son activité parlementaire et sa rentabilisation en termes d'image. Le comportement irréprochable et le travail consciencieux de ses élus lui permettaient de faire étalage de ses différences avec le reste des formations politiques et de crédibiliser son discours sur la lutte contre la corruption et la moralisation de la vie publique : donner l'exemple, en définitive. Depuis 2002, un code interne du parti oblige chacun de ses représentants à assister à toutes les sessions et, tout au moins, présenter une question orale par semaine, une écrite par mois et une proposition de loi par année parlementaire (Wegner, 2006) ; une discipline dont ses dirigeants se vantent.

Mais la démarche de l'intégration institutionnelle de ces islamistes devait encore surmonter une crise d'envergure majeure. Les attentats suicide dont a fait l'objet la ville de Casablanca le 16 mai 2003 ont mis le PJD dans le point de mire des attaques de diverses forces politiques et sociales du pays, qui l'accusaient de nourrir le terreau idéologique des groupes salafistes extrémistes et violents. Des voix en provenance des services de sécurité et des certains organes de presse et partis laïcs ou de gauche ont immédiatement mis en question la stratégie officielle d'inclusion de cette partie du mouvement islamiste marocain et demandé de l'interdire et le punir. L'USFP et le PPS, tous deux membres de la coalition de gouvernement, se sont révélés comme les plus belligérants contre le PJD, le secrétaire général du premier, Mohamed El-Yazghi, l'ayant même appelé à demander pardon au peuple marocain. Mohamed VI a répondu à ce climat en proclamant la fin de « l'ère du laxisme » dans son discours de la Fête du trône du 30 juillet de la même année.

Les élections communales programmées pour juin 2003 et reportées jusqu'au 12 septembre ont été marquées par ce contexte de commotion et de polarisation politique, ainsi que par les répercussions internes de

la guerre contre l'Irak Après avoir évité la dissolution, le PJD a été contraint de réduire encore une fois son nombre de candidats et de se présenter seulement dans 18% des circonscriptions pour garder un profil bas. Néanmoins, les zones choisies étaient celles où le succès avait été le plus grand lors de législatives précédentes. Cela explique pourquoi cette formation a obtenu le plus de voix dans 30 des principales circonscriptions urbaines du pays, avec seulement 4,5% de la totalité des suffrages (Hernández Ramos, 2003).

## Caractéristiques et programme

Résultat de cette trajectoire complexe, marquée par la convergence d'une série d'organisations et de personnalités d'origines diverses, le PJD actuel a l'originalité d'être une formation politique dépourvue d'un leader charismatique prédominant et d'un noyau hégémonique du point de vue interne. C'est pourquoi sa structure ressemble à une « mosaïque » et que les rivalités et les forces centrifuges présentes en son sein sont exposées sur la place publique (Zeghal, 2005 : 208-209). Aux élections législatives de 1997, les caractéristiques sociologiques des candidats de la Jamaa al-Islah wa-at-Tawhid étaient à peine distinguables de celles du reste de la classe politique et la *Koutla* nationaliste, l'extraction urbaine étant majoritaire, les professeurs (49%) et les professionnels libéraux (17%) ayant une claire prédominance et l'âge moyen dépassant les 40 ans (Tozy, 2000 : 204). Mais, dès lors, le nombre de ses militants a augmenté peu à peu et son idiosyncrasie s'est affirmée par rapport aux autres partis. Aujourd'hui, trois générations y cohabitent : les membres historiques du MPCD de Khatib, qui ont participé à la lutte pour l'indépendance ; les actuels dirigeants du parti—El-Othmani (élu secrétaire général lors de son 5<sup>ème</sup> congrès, en avril 2004), Benkiran, Baha, Ahmed Raisouni, Mustapha Ramid—, âgés entre 40 et 50 ans ; et une base composée majoritairement de jeunes, par contraste avec la gérontocratie dont souffrent les partis traditionnels (Zeghal, 2005 : 215). Le profil du militant type est urbain, de classe moyenne et entre 35 et 40 ans (Hamzawy, 2005b).

Les traits de l'organisation et du fonctionnement du PJD correspondent sous tous les angles à ceux d'un parti de masses moderne. Il dispose d'un organe de presse (*At-Tajdid*, appartenant au MUR)<sup>21</sup>, de cellules

21. Néanmoins, l'actuelle direction du parti cherche à se délier des opinions radicales exprimées dans les pages de *At-Tajdid* en alléguant que c'est un journal autonome. Voir Driss Bennani : « Interview. Othmani sur le divan », *Tel Quel*, n° 197, 29 octobre-4 novembre 2005.

locales et régionales, d'organisations de jeunes (Chabiba) et de femmes, d'une association d'élus, d'une commission de cadres, d'une centrale syndicale (l'Union nationale des travailleurs marocains, UNTM), d'un organe naissant pour encadrer des professionnels, d'une université d'été et, bien sûr, d'un groupe parlementaire propre (Zeghal, 2005 : 239 ; Mohsen-Finan et Zeghal, 2006 : 90-91)<sup>22</sup>. Ces dernières années, il a fait un effort extraordinaire pour professionnaliser et discipliner l'activité de ce dernier et il a évolué en quête d'une plus grande ouverture et d'une capacité plus importante d'attraction de militants, de sympathisants et de votants, non nécessairement issus des milieux islamistes (Wegner, 2006). En fait, un rapport publié récemment par Democracy Reporting International and Transparency Maroc a signalé cette formation comme étant la seule exception à la situation critique généralisée des partis marocains, «sclérosés et faiblement organisés, incapables de produire et de porter des initiatives politiques significatives au sein du Parlement ». «Pour certains», ajoute le document, «le parti islamiste 'Justice et développement' (PJD) constitue une exception dans la mesure où il paraît poursuivre des objectifs cohérents et s'appuyer sur une structure partisane organisée dont le fonctionnement est perçu (...) comme parmi les plus démocratiques du spectre politique marocain » (2007 : 1).

En outre, le PJD a mis sur pied une stratégie de communication sophistiquée, comparable à celles de ses homologues européens, en direction du public national, ainsi que des principaux partenaires du Maroc à l'étranger : les États-Unis et les pays de l'UE. Les campagnes électorales et le

22. Voir Amin Rboub : «Dans les coulisses du PJD», *L'Économiste*, 23/2/2007. P. 42-44.

Par exemple, le parti a organisé son Forum de la Jeunesse à Meknès en août 2006. Khadija Ridouane : «Forum des jeunes du PJD. La machine disciplinaire», *L'Économiste*, 25/8/2006. P. 28-29.

marketing politique ont été jusqu'à présent l'une de ses spécialités (Tozy, 2000 : 204 ; Willis, 1999 : 52 ; Willis, 2004 : 64). On a su récemment, par ailleurs, que le parti a sollicité les services d'une agence de communication pour entraîner 150 de ses responsables à ces techniques ; on a également appris qu'en vue des élections de septembre 2007, il prépare le lancement d'un nouveau quotidien en langue arabe qui relayera le controversé *At-Tajdid* comme diffuseur de ses idées<sup>23</sup>.

S'il y a une spécificité remarquable qui le distingue des formations politiques conventionnelles, c'est la bicéphalie existante entre le parti lui-même et le MUR, le conglomerat associatif dont il est issu et qui lui sert d'arrière-boutique idéologique. Dirigé par Raisouni, ce dernier se définit comme une «association éducative et culturelle islamique» qui fonctionne d'une façon autonome, mais la majorité des sympathisants et 30-40% des militants<sup>24</sup> appartiennent simultanément aux deux organisations. D'après plusieurs observateurs, une division du travail a été établie entre les deux. Le PJD joue le rôle de force politique modérée et conciliatrice qui maintient de bonnes relations avec le pouvoir sur place, avec un programme pragmatique et un langage dépourvu de références religieuses tandis que le MUR et *At-Tajdid* soutiennent souvent des positions plus radicales et politiquement incorrectes, gardent leurs distances avec la monarchie et agissent comme liaison avec d'autres acteurs de sensibilité islamiste. Tout cela a entraîné au PJD des accusations constantes de duplicité et de double langage (Zeghal, 2005 : 213-216, 226-232). Il est vrai que, exagérément ou non, la presse marocaine met d'habitude en relief les différences entre la direction actuelle du parti, dont des personnalités comme El-Othmani, Baha et Lahcen Daoudi, et la ligne dure incarnée par Raisouni et Ramid, plus critiques avec la

23. *L'Économiste*, 1/2/2007. Voir aussi Amin Rboub (note 22).

24. Mostafa Bentak : « Othmani ne sera pas ministre », *Le Matin*, 21/3/2007.

monarchie, moins ambigus dans leur exigence d'une réforme constitutionnelle qui établisse une véritable séparation des pouvoirs, plus ouvertement islamistes dans leur langage et, à cause de tout cela, mis à l'écart par l'organisation depuis le congrès de 2004.

En général, les relations du PJD avec le *makhzen* et la monarchie ne sont pas aussi simples et univoques qu'on a pu penser aux premiers moments de son incorporation au jeu politique, quand il était souvent qualifié de parti coopté par le pouvoir ou *makhzenisé*, par contraste surtout avec la situation clandestine et l'attitude plus combative d'Al-Adl wa-l-Ihsan (Zeghal, 2005 : 12-13, 301). Reste à voir si les dits *islamistes du palais* se comportent avec la docilité qu'on leur prête ou bien, au contraire, opposent de la résistance aux manœuvres monarchiques (Ottaway et Riley, 2006 : 14), en profitant de la multiplication de leur force politique et sociale que leur normalisation politique a favorisé. Selon Mohsen-Finan et Zeghal, le PJD, « s'il est incorporé au système politique, ne sera ni neutralisé, ni banalisé dans le paysage politique » (2006 : 83).

Résultat de constantes transactions et de la synthèse des différences internes (Zeghal, 2005 : 239), l'idéologie du tandem PJD-MUR n'émane pas d'un corpus doctrinal défini ni d'une personnalité prédominante, en marge du rôle de théoricien assumé par Raïsouni. Elle s'est caractérisée généralement par son imprécision et sa ductilité, plus grandes si possible sur le plan théologique que sur le plan politique lui-même. La référence idéologique ultime des deux organisations est « un islam issu de la *salafiyya*, mais celle-ci se définit plutôt par son sens historique d'un islam nationaliste qui revient à une "authenticité" du Coran et des traditions prophétiques, que dans le sens d'une *salafiyya* issue directement du wahhabisme ou du modèle saoudien » (Mohsen-Finan et Zeghal, 2006 : 99). Mais, malgré cela, le PJD rejette souvent l'étiquette d'islamiste en préférant la formule de parti au référentiel islamique : « Nous avons toujours dit que le PJD n'est pas un parti islamiste, mais un parti politique d'obédience



islamique qui s'inscrit pleinement dans le projet national de société moderniste et démocratique»<sup>25</sup>.

D'emblée, l'activité du parti s'appuie sur le principe du refus de la violence et sur les fondements de la démocratie, la liberté politique et le pluralisme (Tozy, 2000 : 198-200 ; Willis, 1999 : 63-64). En ce qui concerne le singulier système politique marocain, sa demande la plus habituelle est que les attributions du gouvernement et du parlement soient renforcées en faisant les changements constitutionnels pertinents (Willis, 2004 : 66). Or ses revendications ne vont pas beaucoup plus loin, la loyauté institutionnelle primant. Le PJD non seulement évite de questionner la dignité du Roi comme *amir al-muminin*, mais il se base sur celle-ci pour assurer que dans ce pays il existe déjà un État islamique, donc il n'est pas nécessaire de subvertir les règles du jeu actuelles (Tozy, 1999 : 197-198).

En matière économique, le programme du MPCD pour les élections de 1997 pariait sur un équilibre entre l'intérêt public et le privé, et donnait la priorité à des objectifs tels que l'éradication de la pauvreté, le développement et la lutte contre la corruption et le gaspillage (Willis, 1999 : 66-67). Par la suite, le groupe parlementaire du parti a demandé l'annulation progressive des taux d'intérêt du système bancaire marocain, censés être contraires à la prohibition coranique de la *riba*. Le même argument l'a poussé aussi à s'opposer au projet de loi sur les microcrédits du gouvernement Yusufi. Mais progressivement, son discours a abandonné les références religieuses et s'est rapproché de plus en plus des positions officielles en se concentrant sur les problèmes du développement, de la compétitivité de l'économie nationale et des relations commerciales avec l'UE (Mohsen-Finan et Zeghal, 2006 : 105-106 ; Willis, 2004 : 66).

25. « Le PJD n'est pas un agneau, il sera difficile à dépecer » [entretien avec Saad Eddin El-Othmani], *Le Journal Hebdomadaire*, 31 mai-6 juin 2003.

La réforme en profondeur du pouvoir judiciaire visant à éliminer la corruption et assurer l'indépendance des tribunaux, l'éradication de l'analphabétisme et l'unification du système d'enseignement (une éducation «marocaine, arabe, unifiée, publique») sont quelques autres de ses demandes constantes (Willis, 1999 : 66-67). Le point sur lequel les positions du PJD ont suscité plus de polémique et sa proclamée modération a été mise en doute, ce sont les questions sociales sur lesquelles ses dirigeants adoptent un discours moralisateur, telles que les droits de la femme et la réforme du Code de statut personnel (Cebolla Boado, 2004 ; Zeghal, 2005 : 245-251), la vente d'alcool, la promiscuité sur les plages ou les manifestations artistiques qualifiées d'immorales<sup>26</sup>.

26. Ce type de questions fait partie des *zones grises* des programmes de la plupart des partis islamistes réformistes. Voir Hamzawy, Ottaway et Brown (2007).

## **Le processus décisionnel de la politique étrangère marocaine**

Pour pouvoir considérer dans ses justes termes le degré d'influence que peut exercer un acteur comme le PJD dans la politique étrangère de l'État marocain, on doit commencer par le placer dans le cadre institutionnel et le système décisionnel qui déterminent le dessin et la mise en oeuvre de cette politique. En dépit des réformes entreprises sur d'autres terrains, les relations extérieures ont appartenu historiquement et continuent à appartenir de nos jours au noyau dur du pouvoir de l'État, où aucun pas n'a été fait vers la séparation des pouvoirs. En conséquence, elles sont encore considérées, comme il fut établi au début du règne de Hassan II, comme une partie du *domaine réservé* du souverain, le ministère des Affaires étrangères restant –à côté de ceux de l'Intérieur, de la Défense et des Affaires religieuses– l'un des *ministères de souveraineté* dont le chef est désigné directement par le Roi, sans tenir compte de la majorité parlementaire. Pour Rachid El Houdaïgui, le système décisionnel de la politique étrangère marocaine fonctionne avec une organisation rigidement structurée dans laquelle les divers acteurs interviennent selon une «logique relationnelle hiérarchisée» (2003 : 27). Si on le représentait comme une pyramide, son sommet serait occupé par l'«unité décisionnelle centrale» (le Roi, le Cabinet royal et l'armée), qui s'appuierait sur une «unité décisionnelle subordonnée» (le gouvernement et le parlement), les partis politiques et les organisations patronales ou de la société civile ne faisant partie que de l'«unité décisionnelle marginalisée».

Dès l'indépendance, l'immuable suprématie du monarque dans la conception de l'action extérieure du royaume (Berramdane, 1987 : 411) repose simultanément sur son statut religieux et sur la codification constitutionnelle du monopole royal : une manifestation de plus de la coexistence d'un espace traditionnel et d'un espace modernisé qui caractérise le système politique marocain (Hernando de Larramendi, 1996 : 105). Dans les textes constitutionnels successifs, un article 19 invariable consigne la légitimité religieuse du souverain et en fait le symbole et l'unique respon-

sable de la souveraineté et de l'unité nationale. Cette responsabilité inclut aussi bien la défense face à n'importe quelle agression extérieure –au point de pouvoir déclarer la guerre après une consultation avec le gouvernement (art. 66) et une communication au parlement (art. 74)– que l'obligation d'adopter toutes les mesures nécessaires pour parachever l'intégrité territoriale. L'article 31 lui attribue la représentation de l'État sur le plan international, le pouvoir de signer et de ratifier les traités (pourvu qu'ils n'engagent pas les finances publiques) et l'accréditation des ambassadeurs à l'étranger ou devant les organismes internationaux. C'est aussi lui qui reçoit les lettres de créance des diplomates destinés au Maroc. À cela s'ajoutent ses prérogatives en matière de défense en sa qualité de chef suprême des Forces armées royales (art. 30), sa condition de président du Conseil de ministres (art. 25) et sa capacité de proclamer l'état d'exception (art. 35), de dissoudre les chambres parlementaires (art. 27) et d'assumer leurs pouvoirs entre-temps (arts. 71 et 72). Sans oublier la transcendance politique de ses messages à la nation et au parlement, qui fixent les grandes lignes directrices de l'action interne et internationale de l'État et ne peuvent «faire l'objet d'aucun débat» (art. 28) (Dupuy, 1993 : 237-238).

Par cette fusion du pouvoir symbolique et constitutionnel, le processus décisionnel a été toujours marqué par un haut degré de personnalisation, notamment sous le règne de Hassan II, auquel on attribuait une habileté diplomatique hors du commun. En contact direct avec le monarque on trouve le cercle de conseillers officiels et officieux connu sous le nom de Cabinet royal, dont le poids est notable, même s'il manque d'un organe distinct consacré aux questions de politique étrangère en marge des conseils à caractère consultatif (Hernando de Larramendi, 1996 : 109-117). Cette unité décisionnelle centrale accomplit une double fonction technique (monopole des services d'intelligence civils et militaires) et politique (prise de décisions et contrôle du champ politique décisionnel) (El Houdaïgui, 2003 : 30-56). En ce qui concerne l'exécution de la politique étrangère, le Roi lui-même intervient en personne à des sommets et des réunions d'organismes internationaux, et déploie une *diplomatie royale*

qui repose en grande partie sur ses liens et ses sympathies (Hernando de Larramendi, 1996 : 122-123).

L'unité décisionnelle subordonnée, qui inclut aussi bien le gouvernement que le parlement, accomplit des fonctions secondaires de type technique (consultatives et exécutives) et politique (représentatives) (El Houdaïgui, 2003 : 69-76). Les limitations constitutionnelles des attributions du gouvernement, la dépendance directe du Premier ministre par rapport au souverain et la surveillance permanente du Cabinet royal lui laissent une marge d'autonomie très réduite dans la conception de la politique étrangère et relèguent ses fonctions au domaine administratif. Le travail du chef de l'exécutif se concentre sur la coordination interministérielle ; il ne représente qu'exceptionnellement son pays dans des forums internationaux et ne négocie pas d'accords politiques ou économiques. Le ministère des Affaires étrangères, quant à lui, appartient historiquement aux dits *ministères de souveraineté*, dont le plus haut responsable a toujours été nommé directement par le palais. Il souffre en plus d'une grande indéfinition de ses attributions et de la dispersion de ses compétences, due à la mobilité des structures gouvernementales et à la multiplication circonstancielle de portefeuilles à vie éphémère dans des domaines concomitants. À des moments différents, il y a eu des ministères des Affaires africaines, des Affaires mauritaniennes, du Sahara marocain, des Relations avec l'UE, des Affaires maghrébines, etc. (Hernando de Larramendi, 1997 : 103-119 ; El Houdaïgui, 2003 : 48-76).

Plus accessoire encore est le rôle du parlement, presque limité dans la pratique à traduire légalement les mesures issues du palais ou du gouvernement. Cette situation n'a été altérée significativement à la suite de la révision constitutionnelle de 1996 ni par la récupération du bicaméralisme ni par l'instauration du suffrage universel direct pour la Chambre de représentants. Le débat parlementaire en matière de politique étrangère a été généralement dénaturé à cause du consensus autour de la question territoriale, de la majorité du bloc gouvernemental et surtout, de l'ingérence du palais à travers les multiples mécanismes prévus dans la constitution. Pour

accomplir sa mission théorique de contrôle, la chambre basse ne dispose que de recours indirects tels que l'approbation du budget du ministère des Affaires étrangères, la ratification des traités qui engagent les finances de l'État ou la communication par le souverain des déclarations de guerre. Elle a été pourtant plus active dans son implication dans des actions extérieures suivant les directives du Cabinet royal et destinées le plus souvent à promouvoir les positions marocaines sur le conflit du Sahara occidental : ce que l'on a appelé la *diplomatie parlementaire* (Hernando de Larramendi, 1997 : 149-166 ; El Houdaïgui, 2003 : 66-69, 75-76).

Rentrant déjà dans l'unité décisionnelle marginalisée, les partis politiques ne sont intervenus directement dans l'élaboration et l'exécution de la politique étrangère que lors d'une brève phase historique au cours de laquelle celle-ci a fonctionné comme un domaine partagé (1955-1960). Pour le reste, ils ont accompli une fonction vicairie de relais de l'action diplomatique du régime dans des sphères internationales dont ils étaient idéologiquement proches : les organisations arabes dans le cas du PI, l'Internationale socialiste pour l'USFP, le bloc soviétique pour le PPS et l'OADP, et la droite européenne pour le RNI et l'UC. Dans tous les cas, la mission fondamentale était encore une fois de faire une sorte de *lobbying* à propos du conflit du Sahara. Sur le plan interne, ces forces politiques ont fonctionné aussi comme des intermédiaires du régime en vue d'assurer le soutien de la société à sa politique extérieure dans des moments clés tels que la Guerre des sables avec l'Algérie (1963), les interventions dans les conflits israélo-arabes de 1967 et 1973, et la Marche verte sur le Sahara (1975). Néanmoins, les partis issus du Mouvement national ont aussi adopté parfois des positions critiques face aux principales orientations extérieures de l'État –son alignement pro-occidental, ses concessions aux États-Unis ou aux organisations financières internationales, ses accords de pêche– qui se sont même radicalisées lors de périodes de crise comme la guerre du Golfe de 1991, ce qui témoigne d'une certaine «fonction indirecte de contrôle» des décisions monarchiques (Hernando de Larramendi, 1997 : 140-147 ; El Houdaïgui, 2003 : 77-83).

## **Vision générale des relations internationales et de la politique étrangère du Maroc**

Le PJD a affiné sa vision des relations internationales au cours de la dernière décennie, à mesure qu'il avançait dans son processus d'inclusion et de normalisation dans la sphère politique institutionnalisée. En 1998, quand ce saut en avant semblait déjà assimilé, le MUR a publié sa *Vision politique*, un document rédigé par Benkiran où il annonçait les principes fondamentaux de l'action du mouvement et, par conséquent, du parti auquel il sert d'arrière-garde idéologique. La situation internationale y était décrite en termes tiers-mondistes et ouvertement anti-israéliens. D'une part, on accusait les grandes puissances –sans mentionner explicitement les États-Unis – du « pillage international », de la victimisation de la « nation musulmane » et de l'affaiblissement de l'indépendance du Maroc, aussi bien sur le plan politique que sur le plan économique. D'autre part, on dénonçait que la politique étrangère de ces grands États était conditionnée par les «forces sionistes». D'après Zeghal, cette cosmovision laissait aussi entrevoir le «thème des guerres culturelles» dont le discours islamiste se nourrit depuis la fin de la *guerre froide* (2005 : 233).

Similaire dans ses prémisses mais plus élaboré est le document du PJD *As-siyasa al-kharijiya al-magribiya. Mubada' wa-tawjahat Hizb al-'Adala wa-l-Tanamiya* (La politique étrangère marocaine. Idéologie et principes du Parti de la justice et du développement, 2006), même si ce n'est qu'une note non définitive destinée à l'usage interne, dans l'attente de la présentation du programme pour les élections législatives de septembre 2007. Dans sa caractérisation de la situation internationale postérieure à la fin de la *guerre froide* sous l'angle politique, ce texte remarque l'émergence d'un système unipolaire sous l'hégémonie américaine, la guerre du Golfe (1991) en étant l'événement inaugural, et la victoire proclamée du modèle démocratique occidental et de la philosophie libérale. L'unipolarité est considérée comme la cause principale du «déséquilibre du système international» et de la paralysie de l'Organisation des Nations Unies (ONU), dont les activités serviraient plus

de « couverture pour ses intérêts stratégiques (ceux des États-Unis) et ceux de ses alliés » qu'à établir la paix et la sécurité en appliquant le droit international. Pour le parti, cet ordre inique met en danger la souveraineté des États elle-même, ayant comme victime par excellence le « monde arabe et islamique » : « Ils interviennent même dans les affaires de ces nations, en convulsionnant leur stabilité, en changeant leur système religieux, culturel et social, et en effaçant leur identité nationale ». Un autre péché historique imputé aux pays occidentaux est leur soutien aux régimes dictatoriaux des États du Sud, au préjudice des mouvements de libération nationale et des tentatives de démocratisation (PJD, 2006 : 1).

Sur le plan économique, le système capitaliste actuel et la globalisation « dirigée par les États-Unis » sont dénoncés comme étant « injustes », car ils n'ont fait « qu'accroître la brèche entre les pays riches du Nord et les pays pauvres du Sud à cause du monopole du capitalisme international par les pays occidentaux et l'abus des ressources naturelles et humaines des pays du Sud » (PJD, 2006 : 1). Par ailleurs, on se montre aussi préoccupé par l'imposition du « modèle de la culture occidentale au reste des sociétés et des civilisations » (PJD, 2006 : 1). On combine, en définitive, les ingrédients d'un discours anti-impérialiste et tiers-mondiste qui est loin d'être l'apanage de l'islamisme —en fait, il est, selon des interprétations comme celle de Burgat (1996), l'un des principaux éléments de continuité entre cette idéologie et le nationalisme arabe des années cinquante et soixante—.

Pour autant, et non sans contradictions, cette approche cohabite actuellement avec l'acceptation des grandes tendances globales comme une donne incontournable et non nécessairement négative qui met en question la continuité des logiques politiques précédentes : « Actuellement, avec le phénomène de la mondialisation, les marges de différence sont très réduites. Ce qui est mondialisé maintenant, c'est la démocratie, la religion et l'économie de marché. Comment trouver le dosage convenable pour aboutir au bon résultat, c'est la question. Parce que maintenant, comme je l'ai dit un jour à un diplomate américain, il n'y a plus vous et nous. Nous sommes chez vous et vous êtes chez nous, à cause de la mondialisation. La sécuri-



té, la prospérité devraient être pour tous ou ne devraient être pour personne. Maintenant on ne peut plus raisonner comme des entités isolées et chaque pays doit défendre ses petits intérêts», explique Abdalah Baha<sup>27</sup>.

Pour le PJD, le résultat de toutes les circonstances exogènes citées est que «le monde arabe et islamique est devenu le théâtre de conflits idéologiques et politiques qui sèment la discorde, la lutte religieuse et sectaire et la guerre civile, et le théâtre toléré de l'ingérence ouverte dans les affaires internes». À ce point-là, on reconnaît pour la première fois dans le document une certaine partie de responsabilité endogène des problèmes de la région, tout en faisant une claire distinction entre les peuples et les pouvoirs sur place : «La position arabe officielle reste au-dessous de ses responsabilités historiques (...). Entre celle-ci et les peuples arabes et islamiques, il y a un abîme qui s'aggrave chaque fois que l'*oumma* fait face à une attaque ou à une agression de l'Occident». « La faiblesse du système officiel arabe et islamique a atteint un niveau de dégradation sans précédent » (PJD, 2006 : 1-2).

Les propositions du parti pour faire face à ce sombre diagnostic et construire «un système international équilibré et multipolaire» fondé sur la Charte des Nations Unies et le droit international reposent aussi, selon ce texte, sur quelques principes issus de la tradition islamique : «l'unité du lien (*rabita*) humain» et l'égalité de toutes les personnes ; la paix comme base des relations internationales ; l'égalité entre les États et le droit à la différence ; la justice dans les relations entre les États ; la liberté (entendue comme une ouverture accrue des pays, liberté de circulation, de résidence et de travail, droit à la propriété et non-discrimination pour cause de race, de religion, de classe ou de langue) ; le respect des accords internationaux ; la consolidation de la particularité culturelle ; et la coopération entre les États et les nations (PJD, 2006 : 4-5).

27. Actuel vice-secrétaire général et porte-parole du groupe parlementaire du PJD. Entretien avec l'auteur, 24 février 2006.

De toutes ces prémisses générales dérive une série d'options plus spécifiques qu'on peut diviser en trois blocs : celles concernant le pari sur la défense des particularités culturelles et du dialogue interculturel ; celles qui concordent avec les principes de la légalité internationale ; et celles d'inspiration tiers-mondiste et/ou de solidarité panislamique. En ce qui concerne la première de ces catégories, il est intéressant d'observer comment le PJD défend la primauté de la spécificité culturelle sur toute doctrine universaliste en faisant une lecture positive de la différence («la différence ne doit pas être la cause des affrontements, de la lutte et des guerres, mais plutôt un élément de diversité, d'enrichissement»), en la liant au principe westphalien de la souveraineté des États et en appelant enfin au «dialogue des civilisations». Rien n'est dit, pour autant, sur les implications pratiques de ce réflexe de relativisme culturel, très controversé dans des domaines comme la promotion internationale de la démocratie et des droits de l'homme.

Le point de départ est plus universaliste dans le cas des références à l'adoption du principe du dialogue et de la négociation pour le règlement des contentieux entre les pays dans le cadre des organisations régionales ou internationales ; la protection de l'environnement à travers l'application de tous les accords existants là-dessus ; le respect des conventions contre la prolifération nucléaire (combiné avec le droit à l'usage pacifique de cette source d'énergie) ; la signature par le Maroc du Statut de Rome de la Cour pénale internationale ; ou la réforme de l'ONU. Les demandes du PJD par rapport à ce dernier objectif sont que la représentation démocratique de tous les États dans le Conseil de sécurité soit garantie, que le nombre de membres de celui-ci soit élargi, en incluant plus des pays arabes et islamiques, et que le droit de veto arrête d'être monopolisé par les États-Unis, le Royaume-Uni, la France, la Russie et la Chine (PJD, 2006 : 6-7).

Le référentiel tiers-mondiste et de solidarité panislamique devient visible quand le parti proclame son soutien aux «questions islamiques» ou aux minorités islamiques partout dans le monde –la situation palestinienne méritant une mention spéciale–, ainsi qu'aux «mouvements de libération

nationale justes qui luttent pour libérer leurs nations et confirmer l'indépendance de leur volonté politique». Si cela n'était pas suffisant, en allusion évidente à des conflits tels que l'israélo-palestinien ou l'irakien ce document affirme le «droit des peuples et des nations à résister contre l'occupation, en le considérant comme l'un des droits de l'homme que garantissent les lois divines et les pactes internationaux, en faisant la différence entre ce droit et le terrorisme» (PJD, 2006 : 6).

Quant à la politique étrangère marocaine, elle n'est pas aujourd'hui, d'après le PJD, à la hauteur de la trajectoire historique du pays. La cause de cela est son «manque de vision» et la «prédominance de l'instabilité dans la direction des décisions politiques», résultats à leur tour de sa subordination croissante aux orientations des grandes puissances. La primauté de celles-ci sur les intérêts nationaux a donné lieu à une «diplomatie indécise » (PJD, 2006 : 3). La perception est que la dépendance du pays n'a fait que s'accroître au cours de ces dernières années. Selon Lahcen Daoudi, l'arrivée au pouvoir de Mohamed VI a coïncidé «avec le surendettement du Maroc, la faiblesse de son économie, donc plus de dépendance » : « Donc les changements viennent plus de l'extérieur que de l'intérieur ». En guise d'exemples, il cite la réforme du Code de statut personnel, la nouvelle approche officielle en matière des droits de l'homme et l'ouverture politique ; ces deux derniers phénomènes seraient étroitement liés, selon lui, aux exigences de l'UE et du Partenariat euro-méditerranéen créé en 1995 au sommet de Barcelone<sup>28</sup>.

En partant de la «situation géographique privilégiée du Maroc» et des principes de la religion islamique, de la monarchie constitutionnelle et de l'unité territoriale, le PJD établit trois grands objectifs pour la politique étrangère de son pays : récupérer sa place historique dans le domaine

28. Membre du Secrétariat général du parti et vice-président troisième de la Chambre de représentants. Entretien avec l'auteur, 17 février 2006.

international ; répondre aux aspirations du peuple marocain à « une vie digne, à la sécurité et à la paix sociale » –c'est-à-dire contribuer au développement économique national– ; et atteindre « l'unité territoriale définitive » (PJD, 2006 : 2). Daoudi explique ainsi la priorité actuellement accordée aux objectifs économiques : «La politique étrangère s'inscrit maintenant dans un processus de mondialisation qui est irréversible (...), c'est une donne. Les Marocains s'attendent à une amélioration de leurs conditions de vie. La priorité, ce sont les investissements étrangers, la transparence totale, la lutte contre la corruption. C'est préparer le terrain pour que les investisseurs étrangers aient confiance en le Maroc ».

Pour accomplir tous ces buts, on parie sur «une politique étrangère équilibrée» qui entretiendrait des bonnes relations avec toutes les puissances et les régions du monde mais sans perdre de vue les «intérêts nationaux» (Réda Benkhaldoun)<sup>29</sup> ; une diplomatie ayant de «l'initiative» et agissant «dans le cadre des intérêts de l'État et de la société marocaine» (PJD, 2006 : 3). On insiste à plusieurs reprises sur le besoin de la professionnaliser, de la rendre plus active et dynamique (Baha) et d'en pallier le déficit historique en matière de communication, sur lequel on fait retomber l'incompréhension internationale des positions de Rabat sur le conflit du Sahara occidental.

Comment le parti évalue-t-il le singulier cadre institutionnel de la politique étrangère marocaine, qui donne lieu, comme on l'a vu, à un processus décisionnel bicéphale et déséquilibré au détriment du gouvernement, ainsi qu'à une absence pratique de contrôle parlementaire ? On trouve de notables contradictions là-dessus. D'une part, des arguments dans la ligne du discours officiel sont reproduits, reprenant l'idée selon laquelle la prééminence exécutive du Roi représenterait une garantie de la continuité et

29. Responsable de la Commission de Relations extérieures du parti. Entretien avec l'auteur, 10 janvier 2007.

de la stabilité de l'action extérieure de l'État (Baha). Mais en même temps, le document *As-siyasa al-kharijiya al-magribiya* réclame que le travail diplomatique soit transféré «des cercles fermés aux institutions» où les diverses forces politiques interagissent, voire que la politique extérieure soit soumise au parlement (PJD, 2006 : 4). D'autres dirigeants assurent que «le système actuel n'est pas performant au niveau des affaires étrangères », parce que, entre autres raisons, ni le gouvernement ni le parlement ni la société civile ont un accès réel au processus décisionnel ; de sorte «qu'il faut des changements assez brusques et rapides pour rattraper le retard» (Daoudi).

Il n'est donc pas clair si le parti parie sur le changement ou la continuité dans ce domaine. Or les deux raisonnements cités coïncident au moins sur un dénominateur commun : l'élargissement des compétences du gouvernement et du parlement (Baha) et l'appartenance du Premier ministre à la première force parlementaire (Daoudi). La première revendication nous renvoie inévitablement à la question controversée de la réforme constitutionnelle ; la seconde implique une critique à la désignation, à la suite des élections de 2002, de Jettou comme chef du gouvernement, une mesure avec laquelle Mohamed VI a gâché l'ouverture politique suivie par le pays depuis la constitution du gouvernement d'*alternance* (1998).

Au milieu du débat sur la nécessité d'une réforme en profondeur de la constitution de 1996, devenu depuis la succession au trône la pierre de touche des relations entre les divers acteurs politiques et la monarchie, et stimulé en 2006 par les recommandations de l'Instance équité et réconciliation (IER)<sup>30</sup>, le PJD prépare actuellement une plate-forme là-dessus qui sera présentée après les élections de septembre 2007. Sa position officiel-

30. La synthèse du rapport de l'IER peut être consultée dans [www.ier.ma/\\_fr\\_article.php?id\\_article=1496](http://www.ier.ma/_fr_article.php?id_article=1496)

le est méticuleusement mesurée. Selon Benkhaldoun : « La position du parti est très simple : oui pour des réformes constitutionnelles, donc plus de prérogatives pour le Premier ministre, avec un vrai gouvernement issu des urnes. En principe, on est pour que le Premier ministre soit issu du parti qui arrive en tête aux élections et contre l'article 24 de la constitution, qui donne au Roi le droit de nommer n'importe quel Premier ministre même s'il n'est pas issu des urnes. Nous sommes pour une vraie réforme constitutionnelle qui donne un peu moins de prérogatives au Roi et beaucoup plus de prérogatives au Premier ministre, et qui change la situation actuelle de la deuxième chambre, la Chambre des conseillers, dans le sens de lui enlever carrément ou du moins de changer ses prérogatives pour qu'elle soit une chambre intéressante ».

Dans le fond, cette position ne diffère pas excessivement de celles de la majorité des partis. Aujourd'hui, tous se proclament partisans de la «réforme», cette idée ayant été normalisée dans le discours politique conventionnel, mais à l'heure d'explicitier leurs projets, ils évitent toute allusion au principe de séparation des pouvoirs ou à la réduction des prérogatives du Roi. Demander que ce dernier règne mais ne gouverne pas, comme dans toute monarchie parlementaire, reste un tabou inexpugnable pour le gros de la classe politique. C'est pour cela que «leur discours porte essentiellement sur les “autres” institutions : le statut de la deuxième chambre, l'élargissement du domaine du Parlement, le statut du Premier ministre, etc.»<sup>31</sup>. C'est précisément sur ces points que les priorités du PJD se concentrent. De plus, ses dirigeants actuels relativisent l'urgence d'une réforme constitutionnelle profonde en parlant d'un processus par étapes, qui doit commencer par le renouvellement du champ des partis politiques

31. « Réduire les pouvoirs du roi » [dossier], *Le Journal Hebdomadaire*. No. 255, 13-19 mai 2006. Les diverses positions dans ce débat sont aussi expliquées dans Khadija Ridouane : « Faut-il réformer la Constitution ? », *L'Économiste*, 25/10/2006. P. 3-4.

et la tenue d'élections complètement transparentes. D'après El-Othmani, «au niveau de la réforme politique, il a trois niveaux d'intervention. La constitution, les partis et les élections. C'est un travail qui doit se faire en parallèle ». <sup>32</sup>

Par ailleurs, les différences internes à ce propos sont parfaitement connues. La tiédeur de l'approche de la direction du parti contraste avec l'audace du document publié en avril 2004 par Ramid, dans lequel, à titre personnel, il s'en prenait directement aux prérogatives du Roi et réclamait une réforme constitutionnelle qui établisse une véritable séparation des pouvoirs : « Les attributions royales aussi bien législatives qu'exécutives, posent au niveau de la pratique plusieurs contraintes et problèmes liés à la responsabilité portant sur l'exercice de l'autorité. (...) La qualité du commandeur des croyants n'attribue pas à celui-ci des pouvoirs absolus et ne fait pas non plus de lui quelqu'un d'infaillible qui n'a pas à répondre de ses actes du point de vue islamique au cas où il assumerait l'une des responsabilités législatives, exécutives ou autres » <sup>33</sup>.

En ce qui concerne concrètement les changements éventuels dans le cadre institutionnel de la politique étrangère, les responsables du PJD reconnaissent manquer pour l'instant d'une position consensuelle. Leur plate-forme sur la réforme constitutionnelle propose que les ministères de l'Intérieur, de la Défense et des Affaires religieuses restent dans le *domaine réservé* du Roi –que celui-ci, donc, garde le pouvoir de nommer ses titulaires et de contrôler leur activité–, mais n'a pas encore atteint un accord tranchant quant au statut futur du portefeuille des Affaires étrangères.

32. Driss Bennani (note 21).

33. Le document de Ramid est reproduit dans «Constitution : La Monarchie acculée» [dossier], *Le Journal Hebdomadaire*. No. 144, 10-16 avril 2004.





## **Domaines de convergence avec le régime**

En guise d'hypothèse générale, en reprenant une distinction explicitement assumée par quelques responsables du PJD, on peut classer les principales *issue-areas* (domaines thématiques) de la politique étrangère marocaine en deux grandes catégories : ceux où le consensus national est pratiquement assuré et les positions du parti coïncident avec celles du régime ; et ceux où les décisions de ce dernier sont sujettes à des critiques plus ouvertes qui, à certains moments, peuvent même saper sa légitimité. La prémisse dont on part, c'est que tous les aspects de l'action extérieure de ce pays ne contribuent pas mécaniquement à la légitimation du pouvoir sur place et à la fabrication du consensus, comme les analyses habituelles ont tendance à le considérer. Dans la connexion entre politique extérieure et politique interne, quelques actions ou interactions (*linkages*) peuvent s'avérer fonctionnelles de ce point de vue, mais d'autres peuvent devenir plutôt dysfonctionnelles (Rosenau, 1968 : 326 ; Rosenau, 1971 : 334).

La question de l'intégrité territoriale et le conflit du Sahara occidental d'abord, mais aussi les relations de voisinage avec l'Algérie et l'Espagne et les rapports avec l'UE, sont les principaux domaines de convergence entre les positions du PJD et la politique étrangère actuelle du Maroc. Au contraire, c'est dans la politique envers le monde arabe et musulman et les relations avec les États-Unis où les différences les plus notables apparaissent.

### **« Intégrité territoriale » et Sahara occidental**

La question territoriale et le contentieux du Sahara occidental, clé de voûte de la cohésion politique du pays et du rétablissement des relations entre l'opposition nationaliste et la monarchie dès la moitié des années soixante-dix, ont été utilisés aussi par le PJD dans le but de se légitimer et de réaffirmer sa normalisation dans le paysage politique marocain. D'une façon délibérée, son discours actuel ne se dévie pas du consensus

sur la *marocanité* du Sahara et ne montre pas de différences appréciables par rapport à celui du reste des partis représentés au parlement, la centralité de cette question étant telle que la mollesse de n'importe quel acteur à son égard affaiblirait énormément la position politique de celui-ci (Zartman, 2001 : 214). Ainsi, dans le document *As-siyasa al-kharijiya al-magribiya*, le parti exprime son « soutien à l'unanimité nationale en ce qui concerne nos causes nationales et notre intégrité territoriale, au processus de libération des villes de Sebta (Ceuta) et Melilla et des îles marocaines occupées (...) » et sa « condamnation de toute tendance séparatiste ou position politique qui fasse appel à la création d'entités et de petits États dans la région arabe et islamique et dans le monde entier » (PJD, 2006 : 5-6).

Cette fermeté nationaliste paraît d'autant plus surprenante si on lit aujourd'hui les critiques ouvertes exprimés par Abdelkarim Mouti il y a deux décennies contre l'approche officielle de la question saharienne: « En 1975, nous n'étions pas d'accord avec la présentation officielle de cette affaire, mais considérant que tout cela était très sensible (...), nous avons pris l'engagement de nous taire. Nous n'avons ni approuvé ni critiqué. Nous n'avons pas participé à la Marche verte et nous avons décidé de laisser au régime le soin de découvrir son erreur. (...) La question sahraouie n'a pas été posée en termes de doctrine islamique (...) ou en termes d'objectifs communs aux Sahraouis et à nous-mêmes, ni du point de vue de nos origines communes ; (...) elle n'a été posée qu'en termes de rattachement au trône alaouite. En ce sens, la thèse officielle est triplement erronée : historiquement, religieusement et politiquement (...) »<sup>34</sup>.

34. Interview écrite adressée à Bernard Cohen (*Libération*) et non publiée. Citée dans Burgat (1988: 191-193). Mouti attribue même son implication dans l'affaire Benjelloun à sa déviation du consensus national sur le Sahara occidental.

Pour autant, lors de leur entrée dans le jeu politique, si les représentants du PJD se sont distingués dans ce dossier, c'est pour apparaître en certains moments «plus royalistes que le Roi», car ils ont voulu s'impliquer directement dans l'intégration des dites *provinces du Sud*—ils ont tenu leur premier congrès régional à Al-Aaioun en 2004— et la formulation de propositions pour le règlement du conflit. Au cours de ses premières années au parlement, le parti a affiché une «attitude intransigeante qui le place dans une position de surenchère par rapport à l'Istiqlal» (Mohsen-Finan et Zeghal, 2006 : 116), au point d'affirmer que le Polisario agissait contre la loi islamique (Willis, 1999 : 69) et de refuser les nouveaux plans du palais d'accorder à ce territoire une large autonomie. Tout cela faisait partie, selon Mohsen-Finan et Zeghal, d'une stratégie destinée à renforcer son acceptabilité par le système et sa proximité avec le pouvoir, de même qu'à occuper le centre de l'espace politique en «s'appropriant» l'un des thèmes qui en constituent historiquement l'épine dorsale. Cela explique pourquoi l'emphase sur la défense de l'intégrité territoriale a été accentuée à nouveau dans le programme pour les élections communales de septembre 2003, en réponse à la crise de légitimité dont le parti a souffert à la suite des attentats de Casablanca de la même année (2006 : 115-117, 110).

Néanmoins, et ce jusqu'aujourd'hui, le parti semble avoir effectué un virage progressif qui l'éloigne de la surenchère et de l'intransigeance, entraîné par la nouvelle approche de la monarchie et peut-être aussi par le débat naissant dans certains secteurs de la presse et de la société civile sur la gestion du dossier du Sahara —non sur les questions de principes—. En suivant toujours la ligne officielle, le PJD a d'abord soutenu l'application du dit Plan Baker I (2001), puis refusé le Plan Baker II (2003) pour la raison que ce dernier incluait explicitement l'option de l'indépendance comme l'un des résultats possibles du référendum à tenir après quatre années d'autonomie : « Le Plan Baker II, c'est la séparation programmée. On demande au Maroc de mettre en place des structures de séparation, de les financer, de les soutenir. Ce n'est pas raisonnable » (Baha).

À partir du déclenchement des travaux du Conseil royal consultatif pour les affaires sahariennes (CORCAS) et du dialogue national avec toutes les forces politiques sur le concept d'autonomie impulsé par Mohamed VI à la fin de 2005, le parti a misé aussi sur une solution politique basée sur la décentralisation de l'État. De plus, ses responsables s'attribuent un rôle fondamental dans la conception du nouveau projet présenté par Mohamed VI lors de son discours du 31<sup>ème</sup> anniversaire de la Marche verte, le 6 novembre 2006<sup>35</sup>, et qui a été soumis au Conseil de sécurité en avril 2007. Dans leur conception, l'autonomie implique la mise sur pied d'un parlement des Sahraouis et un gouvernement local avec son propre financement, toujours dans le cadre de la souveraineté nationale. Une telle décentralisation exigerait logiquement une réforme constitutionnelle et serait extensible à l'ensemble des régions marocaines, mais pas nécessairement d'une façon symétrique (Benkhaldoun). Le besoin d'explorer les modèles d'autres pays (l'Italie, la France, l'Espagne, la Belgique, le Canada ou l'Allemagne), a conduit le PJD à organiser en mars 2006 avec le jeune parti Forces citoyennes (FC) une conférence internationale sous le titre «Régionalisation et autonomie : Modèles et options».<sup>36</sup>

Ce qui n'a pas tellement changé au cours de cette décennie –et qui vise aussi à l'occupation du centre du système politique national– est la volonté du parti de démocratiser le débat sur la question du Sahara (Mohsen-Finan et Zeghal, 2006 : 116). Dans ce but, par exemple, il a organisé plusieurs conférences ou journées d'études à Al-Aaioun autour de l'option de l'autonomie<sup>37</sup>. L'idée est d'ouvrir la gestion du dossier à la participation

35. Le discours peut être consulté dans [www.maroc.ma/NR/exeres/B81E80AD-A849-4169-AF74-B2303AB7D2F0.frameless.htm?NRMODE=Published](http://www.maroc.ma/NR/exeres/B81E80AD-A849-4169-AF74-B2303AB7D2F0.frameless.htm?NRMODE=Published).

36. Son programme est reproduit dans [www.pjd.ma/article.php3?id\\_article=940](http://www.pjd.ma/article.php3?id_article=940).

37. En janvier 2006 et février 2007. Voir [www.pjd.ma/article\\_es.php3?id\\_article=543](http://www.pjd.ma/article_es.php3?id_article=543) ; et *L'Économiste*, 6/2/2007.

d'acteurs divers, ne mettant nullement en question les principes officiels : « Évidemment, on a des critiques sur la manière dont ce dossier a été géré depuis feu Hassan II, parce que le Roi et son ministre de l'Intérieur de l'époque, Driss Basri, l'avaient monopolisé et avaient mis à l'écart toute la classe politique et toute la communauté nationale, toute la société civile. Alors, quand ils commettaient des fautes, personne ne pouvait les contredire et personne ne pouvait les contrôler. C'était un dossier sacré. On a toujours proposé qu'il y ait une participation de ce qu'on appelle la diplomatie partisane, la diplomatie parlementaire et la diplomatie populaire, c'est-à-dire des associations de la société civile. C'est une critique sur la façon dont ont été menées les décisions. On est tous pour le principe : personne ne vous dira que le Sahara n'est pas marocain » (Benkhaldoun).

Sur le plan diplomatique, le PJD demande plus « d'agressivité » du Maroc pour pouvoir concurrencer le déploiement permanent de l'Algérie visant à obtenir des soutiens internationaux pour l'indépendantisme sahraoui. Ses dirigeants considèrent qu'Alger l'a emporté historiquement sous cet angle, mais la tendance est en train d'être inversée en faveur de Rabat : « Quand le Maroc a déposé aux Nations Unies ses positions d'autonomie du Sahara, il y a beaucoup de pays africains et dans le monde qui ont retiré leur reconnaissance à la RASD (République arabe sahraouie démocratique). Deuxièmement, il y a même des pays amis de l'Algérie, tels que la Russie ou la Chine, qui commencent à encourager le Maroc à aller dans ce sens de l'autonomie. Évidemment la France a toujours soutenu le Maroc. L'Espagne a toujours des positions ambiguës : on a toujours eu l'impression qu'elle soutenait les positions de l'Algérie, mais avec le gouvernement de Zapatero les choses ont changé » (Benkhaldoun).

## **Relations de voisinage**

Les relations de voisinage aussi bien avec l'Algérie qu'avec l'Espagne ne se diluent pas dans le plus large ensemble des relations régionales. Elles gardent un important niveau de spécificité, dû surtout à la persistance du

modèle d'antagonisme cyclique liée aux questions territoriales, agricoles ou de la pêche. Dans les deux cas, les positions du PJD sont accommodantes et ne se dévient pas dans l'essentiel du discours officiel du Maroc. Or celui-ci emploie des clés très différentes pour chacun des deux pays.

L'évolution de la situation algérienne à la fin des années quatre-vingt et tout au long de la décennie suivante, à la suite de l'essai d'ouverture politique de Chadli Benjedid, l'interruption du processus électoral, le coup d'État militaire et le déclenchement de la violence entre l'État et les islamistes, a influencé d'une manière directe aussi bien le comportement du MUR et de son antécédente, la Jamaa al-Islah wa-at-Tajdid, que l'attitude du pouvoir face à eux. Cet exemple proche a encouragé leurs dirigeants d'abord à participer au jeu politique et ensuite à modérer leur discours et garder un profil bas dans le but d'éviter la polarisation entre islamistes et laïcs et une éventuelle émergence de courants d'éradicateurs au Maroc. Le rejet de la violence est devenu une condition inexcusable de leur acceptabilité politique, ce qui explique leurs critiques aux références à la *jihad* de quelques groupes armés du pays voisin et l'initiative, en 1997, de condamner dans un communiqué les actions du Groupe islamique armé (GIA), déclinée finalement pour des raisons électoralistes (Willis, 1999 : 68).

Mais après que la situation a été stabilisée et la violence limitée en Algérie, la grille de lecture avec laquelle le PJD interprète les relations du Maroc avec ce pays est beaucoup plus en harmonie avec l'approche oppositionnelle du nationalisme officiel et le modèle classique d'équilibre de pouvoir sous-jacent (Zartman, 2001 : 210 ; Stora, 2003) qu'avec n'importe quelle nuance idéologique islamiste. Le discours du parti, en principe favorable à toutes les formes de coopération politique et économique régionale, appelle à la revitalisation du projet de l'Union du Maghreb arabe (UMA), né en 1989 avec le traité de Marrakech mais paralysé depuis 1994 à cause de l'interruption officielle des relations bilatérales algéro-marocaines. Considérant que cette forme de régionalisme est une «option stratégique» clé aussi bien pour le développement de la zone maghrébine que

pour la coopération avec d'autres organisations régionales européennes, américaines, africaines et asiatiques, ainsi qu'avec l'ONU (PJD, 2006 : 6), on exige au Maroc une «vision politique qui dépasse la vision actuelle» et encourage les relations entre les États maghrébins au niveau officiel, de même qu'entre les forces politiques et celles de la société civile, «en cherchant toute opportunité possible pour dépasser les crises historiques et artificielles» (PJD, 2006 : 3).

Cependant, ce ton conciliateur n'implique pas dans le fond plus de flexibilité concernant l'Algérie que chez les positions officielles. Le parti assume, en fait, que c'est Alger qui a commencé tous les conflits depuis l'indépendance, en commençant par la Guerre des sables (1963) (Daoudi), et qu'actuellement, les contentieux bilatéraux et l'absence de relations diplomatiques sont une conséquence directe de la position de ses dirigeants sur le Sahara occidental, sans considérer d'autres facteurs intervenants. Le pays voisin est alors déclaré le seul coupable aussi bien du piétinement de ce conflit que des obstacles à la mise en marche de l'UMA (PJD, 2006 : 3) : «Pour notre parti, la question de l'UMA est prioritaire. Mais c'est dommage, il y a le problème de l'Algérie. Tant que l'Algérie adopte des positions contraires aux intérêts du Maroc dans la question du Sahara marocain, l'UMA va rester à la traîne» (Benkhaldoun). D'autres dirigeants arrivent au point d'assurer que la seule solution pour la normalisation des relations bilatérales est la démocratisation du régime d'Abdelaziz Bouteflika (Baha), sans mentionner que celle-ci est une tâche à accomplir également à Rabat (Stora, 2003 : 32).

Les relations économiques méritent pour autant une certaine marge d'exceptionnalité et une approche plus pragmatique. Le PJD mise sur le développement des échanges commerciaux et l'exploitation de la complémentarité entre les secteurs les plus compétitifs des deux pays –l'énergie algérienne et l'agriculture marocaine– «même s'il y a des problèmes au niveau de la "politique officielle"». Cela serait une manière de surmonter les difficultés récurrentes sur le plan politique, en suivant le modèle du processus de construction européenne (Benkhaldoun).

Le point de départ étant comparable, le discours sur l'Espagne a tendance à être aujourd'hui bien plus mesuré et politiquement correct. La seule mention au voisin du Nord faite dans le document *As-siyasa al-kharijiya al-magribiya* est incluse dans la section consacrée à l'intégrité territoriale, dont l'énoncé complet est : «Soutien à l'unanimité nationale en ce qui concerne nos causes nationales et de notre intégrité territoriale, au processus de libération des villes de Sebta (Ceuta) et Melilla et des îles marocaines occupées, ainsi qu'à l'appel à l'Espagne, à travers le dialogue, à respecter le Traité d'amitié, de bon voisinage et de coopération souscrit entre les deux pays le 4 juillet 1991» (PJD, 2006 : 5). D'autre part, dans le cadre multilatéral de l'UE, les responsables du PJD perçoivent que l'Espagne a «des intérêts tout à fait particuliers» –ceux de ses agriculteurs et de ses pêcheurs– qui se heurtent souvent à ceux du Maroc, tandis que la France est censée avoir toujours été un pays «entièrement défenseur» des intérêts de son ancien protectorat (Benkhaldoun).

Mais cette interprétation réaliste et oppositionnelle des relations hispano-marocaines, en accord avec le discours nationaliste officiel, a été tempérée au cours des dernières années. Les responsables du parti préfèrent maintenant souligner que l'importance d'établir une bonne relation de voisinage dépasse celle des soupçons légués par l'histoire, l'étape coloniale et la décolonisation, les disputes territoriales et la question du Sahara occidental (Baha). Il reste pas mal de questions en suspens, comme le statut disputé de Ceuta et Melilla, dont le parti défend la marocanité, mais en pariant sur une solution basée «exclusivement» sur le dialogue. La constitution d'une «cellule de réflexion» conjointe hispano-marocaine proposée par Hassan II en 1987 est invoquée à cet égard<sup>38</sup>. Et encore, quelques dirigeants laissent deviner l'option binationale : « Nous n'avons pas une

38. José Luis Navazo : «¿ Ceuta y Melilla ? No hay más que el diálogo» [entretien avec Saad Eddin El-Othmani], *ElPueblo de Ceuta*, 4/3/2007, [www.elpueblodeceuta.es/200703/20070304/200703042103.html](http://www.elpueblodeceuta.es/200703/20070304/200703042103.html).



solution prête, mais il faut qu'il y ait une discussion pour trouver une solution. Dans ce cadre de la mondialisation, on réfléchit autrement. Au lieu de faire de Ceuta et Melilla un point de discorde, il faudrait au contraire qu'elles soient des points de coopération et de rapprochement. Il faut réfléchir pour résoudre ces problèmes dans le cadre d'un bon voisinage entre les deux pays. L'importance du bon voisinage avec l'Espagne, soit pour les Espagnols soit pour le Maroc, dépasse ce problème. Mais il ne l'annule pas » (Baha).

L'accent est mis en tout cas sur les facteurs de rapprochement. D'après El-Othmani : « En dépit des problèmes épineux et des questions en suspens entre nos pays, nous avons un espace et une opportunité pour entamer un dialogue sérieux basé sur nos intérêts communs. Nous pouvons établir des relations fortes et équilibrées qui tiennent compte, de façon véritable et visionnaire des intérêts stratégiques du voisinage, car on entend que ceux-ci dépassent toutes les visions et les considérations étroites ». Le secrétaire général lui-même s'est félicité du « retour à la normalité » des relations bilatérales à la suite de l'arrivée au gouvernement à Madrid du Parti socialiste ouvrier espagnol (PSOE), en mars 2004, de même qu'il a fait l'éloge du processus de régularisation d'immigrés entrepris l'année suivante<sup>39</sup>, tout cela coïncidant point par point avec le nouveau discours officiel de Rabat.

## Relations avec l'Union européenne

On disait ci-dessus que, depuis sa fondation avec les sigles actuels, le PJD a accentué son pragmatisme en matière économique, même en donnant à son discours une certaine allure technocratique. C'est précisément dans

39. Conférence de El-Othmani à la Fondation pour les relations internationales et le dialogue extérieur (FRIDE), à Madrid, dans le cadre d'un séminaire avec des représentants du PJD. La transcription peut être consultée dans [www.fride.org/Activities/Activity.aspx?Id=798](http://www.fride.org/Activities/Activity.aspx?Id=798).

cette perspective que le parti aborde les relations du Maroc avec l'UE, et c'est aussi la raison qui rend ce domaine thématique propice au consensus avec le régime. Même s'il garde dans son magasin idéologique le «thème des guerres culturelles» (Zeghal, 2005 : 233), il ne l'invoque que rarement par rapport à l'Europe, contrairement au cas des discours sur les États-Unis ou les conflits du Proche-Orient. Les priorités déclarées étant l'économie et le développement, et l'UE représentant l'espace commercial naturel du Maroc (Daoudi), le besoin de coopération ne peut pas être sujet à des hypothèses idéologiques.

D'emblée, le parti adhère inconditionnellement –et avec un langage calqué– à la réclamation officielle de ce que le Maroc ait une relation privilégiée avec l'UE, «un peu plus que le partenariat, un peu moins que l'adhésion» (Sehimi, 2003a). Sa situation géographique et géostratégique, sa participation incontournable à la gestion des flux migratoires et ses propres carences économiques et sociales sont, selon les responsables du PJD, des raisons suffisantes pour que l'Europe distingue le Maroc du reste de ses partenaires méditerranéens ou africains. Même si on a parfois manifesté des réticences à son égard (Willis, 1999 : 69), la libéralisation commerciale qu'implique le Partenariat euro-méditerranéen n'est pas mise en question globalement. Dans la vision économique du parti, ce genre d'accords représente la matérialisation obligée d'un processus de globalisation perçu comme irréversible ; s'ils posent des problèmes, c'est surtout à cause des déficiences de l'adaptation et de la mise à niveau de l'économie nationale ou de la non-exécution de quelques engagements financiers de la part européenne. En tout cas, l'Accord d'association souscrit en 1996 est évalué d'une manière beaucoup plus positive que l'Accord de libre-échange avec les États-Unis (2004), précisément parce qu'il incorpore une telle aide financière (Daoudi ; Baha).

Pour autant, la nouvelle Politique européenne de voisinage (PEV) suscite pas mal d'interrogations. La fusion dans un cadre institutionnel unique des relations de l'UE avec les pays de la rive Sud de la Méditerranée et ceux de sa nouvelle frontière orientale fait craindre au PJD une dimi-

nution de l'aide financière attribuée au Maroc et, sur le plan des biens immatériels, un certain déplacement du centre de l'intérêt politique de Bruxelles : «En fait, le mot voisinage concerne les pays de l'Est. Et pour nous, pour un pays qui demande un peu plus que le partenariat et un peu moins que l'adhésion, on a l'impression que le voisinage est un peu moins que le partenariat» (Benkhaldoun). À cela s'ajoute la perception qu'une vision étroite des questions sécuritaires – la menace du terrorisme et la lutte contre l'immigration illégale – s'empare de plus en plus des préoccupations européennes (Lamloum, 2003 : 134-136), en reléguant à une place secondaire dans l'agenda de la coopération, par exemple, les négociations agricoles ou la promotion de la démocratie<sup>40</sup>. Ces réserves contrastent avec la position officielle de Rabat, qui soutient que la PEV, en se basant sur une approche différenciée par pays, peut devenir le cadre convenable pour la matérialisation de la vieille aspiration du Maroc à acquérir dans ses relations avec l'Union un statut avancé en marge des accords multilatéraux.

Le phénomène migratoire a aussi gagné des positions dans l'échelle des priorités du PJD. Des événements tels que la vague d'assauts d'immigrants aux clôtures frontalières de Ceuta et Melilla en automne 2005 ont motivé une réflexion urgente sur cette question. Le parti a alors dénoncé que le gouvernement marocain n'avait pas adopté «des mesures claires, convaincantes et équilibrées» qui tiennent compte aussi bien des «intérêts de la patrie» que de «la dignité et des droits des immigrants». Il demandait que la coopération avec l'UE soit renforcée pour éviter que le Maroc en devienne le «gendarme», qu'on lutte davantage contre les mafias organisées consacrées au trafic d'êtres humains, que l'Algérie assume sa propre part de responsabilité et que les pays européens s'engagent sur la question du développement de l'Afrique subsaharienne<sup>41</sup>.

40. Voir aussi la conférence d'El-Othmani à FRIDE (note 39).

41. Voir le communiqué du parti dans [www.pjd.ma/article\\_es.php3?id\\_article=311](http://www.pjd.ma/article_es.php3?id_article=311).



## Domaines de divergence avec le régime

Les relations du Maroc avec le monde arabe et musulman, d'un côté, et avec les États-Unis, de l'autre, sont les grandes *issue-areas* dans lesquelles la composante islamiste de l'idéologie du PJD et ses divergences par rapport à la politique étrangère actuelle du régime s'avèrent plus évidentes. À cet égard, on doit s'attarder notamment sur les rebondissements internes de différents conflits récents dans cette vaste région –ceux d'Israël et des Palestiniens, de l'Afghanistan, de l'Irak ou du Liban–, car ils ont démontré avoir une capacité extraordinaire de mobilisation des acteurs politiques et de l'opinion publique marocaine et, en plus, ils sont étroitement liés dans l'imaginaire collectif à l'anti-américanisme croissant dont les sondages témoignent (Pew Reserch Center for the People and the Press, 2004). Par ailleurs, les relations avec Washington font l'objet d'ambiguïtés notables dans le discours et le comportement de ce parti, qui cherche à dialoguer et à améliorer son image auprès des autorités américaines, mais sans renoncer aux critiques sévères de la politique étrangère de l'Administration Bush.

## Relations avec le monde arabe et musulman

Dans le document *As-siyasa al-kharijiya al-magribiya*, le PJD emploie l'expression «monde arabe et islamique» (*al-alam al-arabi wa-l-islami*) pour amalgamer les identités transnationales ethnolinguistique et religieuse, et faire ainsi référence à cette région *construite* omniprésente dans l'imaginaire collectif. Quand il s'agit de se solidariser avec les victimes de conflits géographiquement lointains, le parti proclame son «soutien aux questions islamiques dans les différentes parts du monde islamique, ainsi qu'aux questions des minorités islamiques» (PJD, 2006 : 6), en affirmant la primauté de l'identification religieuse, fidèle en cela à sa filiation idéologique islamiste. La dichotomie historique entre panarabisme et panislamisme continue à peser sur le discours de cette orga-

nisation et son récit de l'évolution de la politique étrangère du Maroc (Daoudi)<sup>42</sup>. Mais il est indéniable que sur un grand nombre de questions internationales sensibles, il est difficile aujourd'hui de distinguer ses positions de celles des nationalistes. C'est un phénomène commun dans la plupart des mouvements islamistes incorporés à leurs systèmes politiques nationaux respectifs : « Sur les grandes questions de la politique étrangère, ils se montrent fréquemment d'accord avec ce qui reste de la gauche nationaliste, en particulier dans le soutien aux Palestiniens et l'hostilité envers l'Israël » (Roy, 2003 : 35).

Lus en clé panarabe ou panislamique, les conflits régionaux agissent souvent, et non seulement au Maroc, comme des catalyseurs ou des «moments de la vérité» où la polarisation des discours s'accroît. Selon Amr Hamzawy (2006), lors de conjonctures comme celle de la dernière guerre du Liban (2006), les questions régionales reviennent au centre des préoccupations publiques, en déplaçant le débat naissant sur la réforme interne. Les partis islamistes réformistes abandonnent le pragmatisme et la prudence pour avoir recours à une rhétorique ouvertement populiste et contraire à la ligne officielle dans les pays qui ont de bonnes relations avec les États-Unis et Israël, tels que le Maroc, dont le précaire consensus interne est compromis (Hamzawy et Bishara, 2006 : 3-4).

Même sans atteindre le niveau de véhémence des Frères musulmans égyptiens ou la tension créée entre le régime et le FAI jordaniens, le PJD n'échappe pas à cette «passion» islamiste (Brown, 2006 : 9) pour les causes arabes et islamiques. Par principe, il proclame son «soutien inconditionnel à la question palestinienne, comme une question islamique centrale qui ne finira que si le peuple palestinien récupère tous ses droits légitimes, y compris le droit au retour et notamment le droit à l'établissement de l'État palestinien indépendant et de sa capitale, Jérusalem, et

42. Sur cette question, voir Kinana (1990).

l'appel à la libération de tous les territoires arabes sous occupation israélienne» (PJD, 2006 : 6). L'aspiration déclarée de ses dirigeants quant à ce conflit est d'atteindre la «paix, mais avec la justice», c'est-à-dire une paix basée sur le respect des résolutions de l'ONU concernant la fin de l'occupation des territoires palestiniens et le droit au retour des réfugiés. Ils refusent d'être qualifiés d'antisémites : « Il n'y a jamais d'antisémitisme et il n'aura jamais. (...) La Palestine est sous occupation sioniste, nous sommes antisionistes, mais jamais anti-juifs»<sup>43</sup>. Et ils ne défendent pas la destruction de l'État d'Israël (Baha). De l'État marocain, à son tour, on exige l'augmentation de l'aide au peuple palestinien et l'interruption de toutes les relations avec Israël tant que le conflit ne sera pas réglé (Daoudi).<sup>44</sup>

Les actes publics de protestation et les manifestations ont constitué jusqu'à présent la principale voie d'expression et de diffusion des positions du parti sur ce type de questions sensibles, qui ont un potentiel irrésistible pour susciter des adhésions du point de vue *populiste*. Le 8 octobre 2000, après le déclenchement de la seconde *intifada* dans les territoires palestiniens et l'exacerbation immédiate des critiques aux relations de Rabat avec Tel Aviv sur tout le spectre politique, le PJD a convoqué à côté de 12 imams une manifestation à Casablanca parallèle à la manifestation officielle (qui a rassemblé 500.000 personnes à Rabat contre la «judaïsation d'Al-Quds», ce qui en a fait la manifestation la plus importante du pays après la guerre du Golfe de 1991). La marche islamiste a été prohibée et a fini par provoquer certains incidents violents (Vermeren, 2002 : 312-313). Par la suite, le parti choisirait de

43. Driss Bennani (note 21).

44. Le groupe parlementaire du PJD a diffusé en novembre 2005 un communiqué dans lequel il exprimait son «rejet catégorique» à toute forme de normalisation avec l'«entité sioniste». Voir [www.pjd.ma/article.php3?id\\_article=503](http://www.pjd.ma/article.php3?id_article=503).

se joindre aux grandes marches nationales secondées par l'ensemble des forces politiques. La recrudescence des tensions causée dès mars 2002 par l'offensive israélienne sur la Cisjordanie a fait sortir dans les rues de Rabat plusieurs centaines de milliers de personnes le mois suivant, la veille de la visite au pays du secrétaire d'État américain, Colin Powell.<sup>45</sup> L'Association marocaine de soutien à la lutte du peuple palestinien, organisatrice de la manifestation, incluait un bon nombre de militants islamistes, de même que des représentants de principaux partis politiques, des syndicats et des associations professionnelles.

La même entité coordinatrice a organisé la manifestation du 27 mars 2004, qui, avec le slogan «Marchons contre les terrorismes», mettait en rapport les attentats de Madrid du même mois et la répression des forces israéliennes dans les territoires occupés. Cette fois-ci, les participants se sont scindés en deux groupes : la marche officielle et celui qui mêlait des militants du PJD et d'Al-Adl wa-l-Ihsan avec d'autres d'extrême-gauche. La protestation du 28 novembre de la même année, quant à elle, liait la solidarité avec les victimes des conflits de l'Irak et de la Palestine et les critiques à la tenue à Rabat du Forum de l'avenir, dans lequel des leaders du G-8 et de 25 pays du Grand Proche-Orient devaient analyser les perspectives de réforme dans la région en accord avec les plans géostratégiques américains. Elle a regroupé des organisations islamistes, dont le PJD, la coalition Gauche socialiste unifiée (GSU, intégrée dans le Parti socialiste unifié depuis 2005) et des associations de la société civile (Transparency Maroc, Association marocaine des droits humains).<sup>46</sup>

45. MAP : «La marche de solidarité avec le peuple palestinien, organisée à Rabat, un cri fustigeant l'agression israélienne», 7/4/2002.

46. Loubna Bernichi : «Plate-forme pour la démocratie», *Maroc Hebdo International*. No. 630, 3-9 décembre 2004, [www.maroc-ebdo.press.ma/MHinternet/Archives\\_630/html\\_630/plateforme.html](http://www.maroc-ebdo.press.ma/MHinternet/Archives_630/html_630/plateforme.html).



Dans le cas du conflit irakien de 2003, les acteurs politiques marocains comptaient avec le précédent des répercussions internes de la guerre du Golfe de 1991, qui ont fragilisé considérablement la position de la monarchie à un moment de dialogue naissant entre celle-ci et l'opposition nationaliste. Devant les contraintes simultanées, d'un côté, des alliés internationaux du Maroc et, de l'autre, d'une opinion publique nettement pro-irakienne, entraînée par les partis politiques dans leur stratégie de pression maximaliste (Hernando de Larramendi, 1997 : 146-147), Hassan II a été acculé à un jeu subtil d'équilibre et d'ambivalence, à un discours de transaction et d'apaisement<sup>47</sup>. Cela a constitué dès lors une conjoncture parfaite pour la présentation en société de divers secteurs islamistes émergents du pays, qui ont fait étalage pour la première fois de leur capacité de mobilisation dans les manifestations massives enregistrées au cours de ces mois. Quelques années plus tard, en 1998, le MPCD a consacré ses propos sur des affaires internationales les plus retentissants au parlement –auquel il venait d'accéder– aux critiques contre les bombardements américains sur l'Irak, ainsi que sur la situation au Soudan et en Afghanistan (Willis, 1999 : 68).

En 2003, dans une conjoncture où la diplomatie marocaine a rencontré à nouveau des difficultés sérieuses pour se démarquer des plans de Washington et définir une position autonome (Sehimi, 2003a : 110), le Maroc s'est distingué encore une fois comme le théâtre de la réaction populaire contre la guerre la plus visible dans le contexte maghrébin. Le Comité national contre la guerre en Irak a réussi à rassembler le 23 février à Rabat plus de 100.000 personnes, dont 30.000 islamistes qui ont défi-

47. El Houdaïgui analyse cette crise comme un cas paradigmatique de processus décisionnel simple sans effet d'entraînement, révélateur de «l'étroitesse de la relation entre les exigences de la politique intérieure du Maroc et celles de sa politique extérieure ; c'est-à-dire entre la stabilité domestique et les engagements internationaux (...))» (2003 : 226).

lé de manière séparée. Le 2 mars, 150.000 manifestants envahissaient les rues de Casablanca, de nombreux militants du PJD y étant aussi présents. Après l'invasion américaine et britannique, le renommé Comité national de soutien à l'Irak, qui incluait presque tous les partis et les syndicats, a convoqué une nouvelle marche populaire à Rabat. Dans tous ces rendez-vous ont convergé, donc, des adeptes et des sympathisants des courants aussi bien nationalistes qu'islamistes, même si, selon certains, ces derniers ont mieux profité de l'occasion pour montrer leur capacité de mobilisation et d'organisation (Echeverría Jesús, 2003).

Certes, au milieu d'une telle effervescence mobilisatrice, et en dépit de la volonté de se distinguer en marchant séparément dans quelques manifestations, les positions du PJD sur les conflits palestinien et irakien ne se sont pas avérées essentiellement différentes de celles des partis nationalistes ou de gauche. On n'est alors guère surpris par le fait que, dans la campagne pour les élections législatives de septembre 2002, le parti ait été assez «direct» sur ce genre de questions panislamiques populaires mais ne se soit pas «retrouvé en désaccord avec la majorité des autres partis au parlement» (Willis, 2004 : 56). Il n'a pas voulu non plus se joindre au communiqué contre la politique extérieure américaine impulsé par l'alim Driss Kettani et secondé par Yassine et d'autres membres d'Al-Adl wa-l-Ihsan un mois avant l'attaque contre l'Irak de mars 2003<sup>48</sup>.

En 2006, les événements internationaux qui ont le plus mobilisé ce parti ont été la guerre du Liban et l'exécution de l'ancien président irakien, Saddam Hussein. Dans le premier cas, les attaques israéliennes ont été condamnées par des communiqués le 14, le 19 et le 30 juillet, et ont fait l'objet de protestations le 14, le 17 et le 30 juillet, ainsi que le 1<sup>er</sup> et le 6 août (Hamzawy et Bishara, 2006 : 16). En ce qui concerne l'évolution de la situation irakienne, ses dirigeants ont reproché au régime de ne pas avoir

48. *Le Journal Hebdomadaire*, 8-14 février 2003. P. 4.

pris position et d'être resté « ambigu » sur une condamnation à mort ayant suscité de nombreuses critiques internationales. El-Othmani n'oublie pas non plus de rappeler leur soutien à la « résistance » palestinienne et irakienne : « On ne peut pas interdire à un pays de lutter pour son indépendance. Comme on ne pouvait pas reprocher à la résistance nationale de mener la lutte contre le protectorat imposé à notre pays, qualifiée à l'époque de 'terroriste' dans la presse coloniale. (...) Il s'agit de la lutte des peuples sous occupation contre leur occupant »<sup>49</sup>.

En marge des répercussions des conflits ouverts dans la région, une autre perception récurrente chez le PJD est le « retrait » de la politique extérieure marocaine dans ce domaine (Baha ; Daoudi). Ses dirigeants rappellent que le Maroc a été sous le règne de Hassan II « un acteur sur la scène politique régionale » et un « intermédiaire » ou « passage obligé » dans les relations israélo-arabes : entre autres mérites, c'est le pays qui a présidé dès sa création le Comité Al-Quds de l'Organisation de la conférence islamique (OCI) et c'est dans sa capitale que la Ligue arabe a reconnu l'Organisation pour la libération de la Palestine (OLP) comme la seule représentante légitime du peuple palestinien (1974). Au cours des dernières années, néanmoins, « son poids a diminué » : « Nous sommes contre ce retrait du Maroc concernant le soutien au peuple palestinien. On ne veut pas dire que le Maroc ne soutient pas le peuple palestinien, mais il n'est plus partie prenante, il n'est plus actif ou agressif comme il l'était auparavant. On l'a remarqué dans les déclarations du ministre des Affaires étrangères ou les communiqués des départements des affaires étrangères » (Benkhaldoun).

Ce repli aurait plusieurs raisons, la première étant la croissante dépendance ou « aliénation » du Maroc par rapport à la politique étrangère américaine. Évidente, selon le parti, dans des faits comme la non-reconnaissance

49. Khadija Ridouane : « PJD : Othmani recadre Daoudi » [entretien avec Saad Eddin El-Othmani], *L'Économiste*, 20/10/2006. P. 42-43.

du gouvernement palestinien du Hamas ou la manière dont est conduite la lutte contre le terrorisme : «On a l'impression que les intérêts Américains deviennent de plus en plus importants au Maroc et le Maroc se laisse aller. Et c'est un point de divergence très important » (Benkhaldoun). La vulnérabilité économique du pays et l'absence de l'empreinte charismatique et du doigté diplomatique de Hassan II chez le monarque actuel (Zartman, 2001 : 216) sont aussi suggérés comme des possibles facteurs. Il est rappelé, en plus, que ce repli n'est aucunement exclusif du Maroc, mais un phénomène commun à tous les pays arabes depuis la fin de la Guerre froide (Baha). Le PJD se considère soutenu par le gros de l'opinion publique nationale dans ce genre de plaintes et de revendications –les manifestations de soutien à la «résistance» palestinienne ou irakienne citées ci-dessus sont invoquées à cet égard.

### **Relations avec les États-Unis**

Si les conflits ouverts dans le monde arabe et musulman poussent le PJD à une rhétorique qui pourrait être qualifiée de populiste, son discours et sa praxis par rapport aux États-Unis contiennent beaucoup plus d'ambiguïtés, voire de contradictions. Ces dernières années, le parti a entretenu des relations assez fluides avec Washington et ses représentants à Rabat, qui ont compté sur son engagement démocratique dans une tentative de témoigner leur soutien aux organisations islamiques éloignées de l'extrémisme. Cette ambassade a été particulièrement active dans la mise en marche de la nouvelle stratégie de diplomatie publique impulsée par l'Administration Bush dans le but de corriger la mauvaise image de son pays dans le monde arabe et musulman. Sans doute, la possibilité que la formation d'El-Othmani accède au gouvernement à la suite des élections législatives de septembre 2007 l'a transformée en interlocuteur incontournable. Cette cordialité, non égalée ni par l'UE ni par aucun pays européen (Springborg, 2006), a entraîné pas mal d'accusations d'«ingérence américaine» et de collusion avec les isla-

mistes de la part d'autres partis politiques (USFP et PPS), d'associations et de médias plus ou moins adeptes des théories conspiratives (Ottaway et Riley, 2006 : 19), surtout après l'apparition du premier sondage sur l'intention de vote de l'IRI, en mars 2006<sup>50</sup>.

Contre toute attente, et tout en s'étant abstenu dans sa votation parlementaire, le PJD n'a pas fait de grandes objections à l'accord de libre-échange (ALE) signé entre le Maroc et les États-Unis en juin 2004. Il a même organisé une conférence sur ce sujet en mai de la même année à côté de FC (Mohsen-Finan et Zeghal, 2006 : 115). La position officielle du parti est que cette initiative pour la création d'une zone de libre-échange, comme celles que le Maroc a souscrit avec l'UE (Accord d'association, 1996, en vigueur dès mars 2000), avec l'Égypte, la Tunisie et la Jordanie (accord d'Agadir, 2004) ou avec la Turquie (2004),<sup>51</sup> fait partie du processus incontournable d'insertion du pays dans l'économie globalisée. Les seules réserves sur ce point étaient que les négociations avaient été trop «hâtives» (Baha) et qu'on n'avait pas mesuré suffisamment les problèmes d'adaptation d'«une économie nationale qui n'est pas compétitive par rapport à l'économie internationale» (Benkhaldoun), surtout dans le secteur agricole et les petites et moyennes entreprises, victimes potentielles de l'élimination de la protection et des barrières douanières aux importations en provenance des États-Unis.

Officiellement, donc, l'interprétation économique a primé sur la politique, selon laquelle le véritable objectif de Rabat était de profiter des rentes de la *guerre contre le terrorisme* pour renforcer ses relations avec Washington et équilibrer en sa faveur la géopolitique régionale. En tout

50. Voir, par exemple, Fahd Yata : « Enquête sur l'ingérence américaine au Maroc », *La Nouvelle Tribune*. No. 530, 11-17 janvier 2007.

51. Les dirigeants du PJD disent avoir encouragé le gouvernement à signer cet accord et avoir servi d'intermédiaires avec les autorités d'Ankara.

cas, des dirigeants comme Daoudi semblent adhérer plutôt à cette dernière lecture quand ils soulignent que la valeur économique du Maroc pour les États-Unis est minimale, «mais politiquement on est un éléphant»: «L’ALE avec le Maroc était uniquement pour que les autres pays musulmans suivent, pour dire : le Maroc, c’est la démocratie, le modèle, les accords de libre-échange».

Un autre séminaire international organisé par le PJD a analysé du 31 mars au 1<sup>er</sup> avril 2006 le système décisionnel américain et son impact sur les relations bilatérales avec le Maroc<sup>52</sup>. Malgré tout, ce rapprochement mutuel entre les États-Unis et le parti est loin de conditionner globalement le discours de ce dernier. Son évaluation de la politique de Washington de promotion de la démocratie dans la région MENA est mitigée : « Je crois que la politique américaine actuelle est incohérente et parfois inconsistante dans son impulsion à la réforme ; les États-Unis appellent au soutien à la démocratie et à la réforme politique mais le comportement de ce pays crée des situations défavorables qui rendent un tel changement beaucoup plus difficile », explique El-Othmani (Hamzawy, 2005b). C’est d’autres aspects de sa politique étrangère, tels que ses violations de la légalité internationale ou son soutien inconditionnel à Israël, qui «font grandir les doutes et la méfiance». <sup>53</sup> Dès lors, le motif le plus important d’insatisfaction avec la politique étrangère marocaine actuelle est que celle-ci «s’est aliénée à la position américaine» : «Il est normal qu’on ait des relations privilégiées avec les États-Unis, parce qu’il y a des relations historiques, mais quand même, nous sommes contre la politique étrangère de l’Administration actuelle, que l’on considère catastrophique sur tous les plans. Alors le Maroc peut et doit avoir des bonnes relations avec les États-Unis, mais avec une certaine réserve» (Benkhaldoun). D’autres dirigeants vont encore plus loin : par exemple,

52. Voir [www.pjd.ma/ecire/upload/conf-usa-2006/invitation.htm](http://www.pjd.ma/ecire/upload/conf-usa-2006/invitation.htm).

53. Conférence d’El-Othmani à FRIDE (note 39).

Daoudi qualifie George W. Bush sans ambages de «terroriste» et Ramid a critiqué publiquement la visite d'El-Othmani aux États-Unis en mai 2006<sup>54</sup>.

Anti-américain ? En général, le PJD l'est dans le sens de censurer le pouvoir unilatéral des États-Unis et une bonne partie de sa politique extérieure, particulièrement dans la zone arabe et musulmane, et de résister à certains aspects de son influence globale, mais non parce qu'il rejette absolument sa culture ou ses valeurs fondatrices (Zoubir et Aït-Hamadouche, 2006 : 36). D'après Baha, «nous ne sommes pas des anti-américains professionnels, mais nous ne sommes pas d'accord avec certains aspects de leur politique extérieure». La conclusion inévitable, en tout cas, est que la position du parti sur ce point présente des contradictions notoires, en cherchant un équilibre presque impossible entre la rhétorique plus ou moins populiste et l'établissement de relations cordiales guidées par le pragmatisme<sup>55</sup>. Reste à savoir dans quelle mesure cette schizophrénie sera dans le futur contrôlée, voire rentabilisée, ou bien finira par porter préjudice aux intérêts du PJD lui-même.

54. Mouaad Rhandi (note 11).

55. Khadija Ridouane : « 2007 : Et si le PJD gagnait les élections ? », *L'Économiste*, 2/1/2007. P. 4.





## Relations internationales du parti

Les relations propres que le PJD cultive lui-même dans sa facette d'acteur international autonome, comme on l'a déjà avancé, sont caractérisées par une ouverture délibérée sur les États-Unis et certains pays européens, c'est-à-dire les principaux partenaires internationaux du Maroc. De cette volonté de rapprochement et de dialogue témoignent les diverses tournées internationales réalisées par des délégations du parti au cours de ces deux dernières années. Les États-Unis (mai 2006),<sup>56</sup> la France et la Belgique (avril 2006)<sup>57</sup> ainsi que l'Espagne (mai 2005) ont été les destinations prioritaires jusqu'à présent<sup>58</sup>. Cependant, le premier de ces voyages n'a pas échappé à la controverse interne : la direction du parti avait allégué que son but était seulement de rendre visite à plusieurs ONG islamiques nord-américaines, mais on a su ultérieurement qu'elle avait aussi été invitée par les autorités de Washington.

Tout ceci correspond au versant extérieur de l'ambitieuse stratégie de communication adopté par El-Othmani et les siens. Aucun autre parti politique marocain n'a entrepris un déploiement pareil jusqu'à présent. En établissant des relations avec les gouvernements, les parlements et les partis politiques des pays d'accueil<sup>59</sup>, le PJD cherche surtout la reconnaissance internationale

56. Voir le résumé de la conférence prononcée par El-Othmani au Carnegie Endowment for International Peace dans

[www.carnegieendowment.org/events/index.cfm?fa=eventDetail&id=883&&prog=zgp&proj=zdr1,zme](http://www.carnegieendowment.org/events/index.cfm?fa=eventDetail&id=883&&prog=zgp&proj=zdr1,zme).

57. Voir [www.pjd.ma/article.php3?id\\_article=1067](http://www.pjd.ma/article.php3?id_article=1067).

58. Le site web du parti inclut des contenus (pas toujours coïncidents) en arabe, français, anglais et espagnol.

59. Par exemple, en Espagne, la délégation du parti a été reçue par le président du Congrès des députés, Manuel Marín, et a rencontré des responsables du PSOE, du Parti populaire (PP) et d'Izquierda Unida (IU).

en tant qu'acteur central de la scène politique marocaine et l'acceptabilité de son éventuelle arrivée au gouvernement après les élections de 2007. D'après le secrétaire général, « nous sommes en train de nous intégrer peu à peu dans le club de grands partis et il nous importe ce que pensent de nous hors du Maroc d'autres pays, surtout les États-Unis et l'Europe » (Soto, 2005 : 170).

Mais de cette bonne image dépend également leur intégration dans le cadre des plans de promotion de la démocratie ou de la gouvernance : « Quelques islamistes sont désireux de développer des liens avec les États-Unis et l'Europe à cause de leur importance dans le monde arabe ; d'autres islamistes sont intéressés premièrement aux programmes de qualification (*capacity-building programs*) pour améliorer leur propre performance politique. En aucun cas doit-on entendre que la volonté islamiste actuelle de s'ouvrir sur l'Occident puisse être considérée comme une marque de confiance. Les soupçons sur les objectifs américains et européens dans le monde arabe restent profonds tout au long du spectre islamiste » (Hamzawy, 2005a : 7). En dépit des préférences affichées par les islamistes eux-mêmes, le vaste éventail d'organisations gouvernementales ou non gouvernementales américaines se consacrant à la promotion de la démocratie leur offre actuellement beaucoup plus de possibilités d'interaction que celles des pays européens (Springborg, 2006). L'UE continue généralement à privilégier un traitement sécuritaire de l'islamisme et à exclure les associations de cette sensibilité dans ses contacts avec la société civile des pays de la rive sud de la Méditerranée (Lamloum, 2003 : 132).

Hormis cela, une autre motivation non négligeable des tournées du PJD, voire prioritaire dans des cas comme celui de la visite au Canada (mai 2006)<sup>60</sup>, est la présence dans ces pays d'une importante communauté de ressortissants marocains, qui pourraient éventuellement participer aux élections marocaines si le projet de leur octroyer le droit de vote annoncé

60. Voir [http://www.pjd.ma/article.php3?id\\_article=1220](http://www.pjd.ma/article.php3?id_article=1220).

par Mohamed VI dans son discours de l'anniversaire de la Marche verte de novembre 2005 était un jour matérialisé. Il semble que c'est dans cette perspective qu'on a commencé à impulser l'implantation des branches ou des organisations proches du parti dans des pays comme la France, l'Italie, l'Allemagne, la Hollande, la Belgique, l'Espagne, les États-Unis et le Canada, ainsi que, dans une moindre mesure, dans le Golfe et l'Afrique subsaharienne (Sénégal, Gabon).<sup>61</sup>

Sur le plan régional, les dirigeants du PJD évitent toujours de se comparer ou de citer comme modèle n'importe quelle organisation islamiste arabe et notamment les historiques Frères musulmans<sup>62</sup>, avec lesquels leur parti n'a pas de liens de parenté directs, contrairement à d'autres formations équivalentes. Ils remarquent que le fait d'être un parti « à référentiel islamique » ne restreint pas ses relations d'emblée avec ses homologues islamistes des pays voisins –le Hamas/Mouvement de la société pour la paix (MSP) algérien ou la An-Nahda tunisienne– et qu'ils maintiennent également des contacts avec les régimes en place et les formations laïques –le Front de libération nationale (FLN) et le Front des forces socialistes (FFS) d'Algérie ; le Rassemblement constitutionnel démocratique (RCD) de Zin El Abidin Ben Ali en Tunisie ; ou le Fatah palestinien. Le PJD est membre de l'Organisation des partis arabes, qui regroupe des représentants de toutes les orientations idéologiques.

Néanmoins, ses responsables –et *At-Tajdid*– (Willis, 1999 : 68) ne cachent pas leur spéciale sympathie pour le An-Nahda de Rachid Gannouchi («un parti opprimé») et le Hamas palestinien. Ce dernier est décrit comme «un mouvement de résistance qui n'a aucune relation avec le terrorisme» (Benkhaldoun) et qui ne poursuit pas la destruction de l'État d'Israël :

61. Amin Rboub (note 22).

62. Driss Ksikes : «Étude. Le PJD à la loupe», *Tel Quel*. No. 224, 6-12 mai 2006

« Hamas veut qu'Israël se retire aux frontières de 1967, ils ne veulent pas jeter Israël à la mer » (Daoudi). Sa victoire électorale de 2006 est considérée comme faisant partie de « l'itinéraire normal pour un pays musulman » (Baha) et son gouvernement a été donc reconnu par le PJD immédiatement, en se démarquant de la position officielle de l'État marocain.

Par ailleurs, des dirigeants comme Daoudi estiment que le PJD et son processus d'intégration institutionnelle sont devenus aujourd'hui une référence pour d'autres mouvements islamistes de pays comme la Tunisie, l'Algérie, voire l'Égypte et l'Arabie saoudite : « Bon nombre de musulmans du monde islamique nous disent : attention, votre expérience ne vous appartient pas à vous seuls, vous avez la responsabilité historique d'aider à faire réussir l'expérience marocaine. Même les Frères musulmans nous disent qu'il faut penser à notre logique, parce que nous avons séparé l'association de la *dawa* de la politique, alors que chez eux, c'est le même axe ».

Hors du cadre des partis arabes, il a eu des contacts avec les réformistes iraniens de l'ex-président Mohamed Khatami, qui ont invité le PJD à l'un de leurs congrès, ainsi qu'avec des organisations indonésiennes et malaisiennes. Une délégation du parti a récemment participé aussi au congrès constitutif du Forum mondial des parlementaires islamistes, tenu à Djakarta<sup>63</sup>. Mais El-Othmani et les siens regardent avant tout à Ankara et le parti islamiste homonyme dirigé par Recep Tayyip Erdogan (AKP), qui est né en 2001 d'une scission du Parti de la vertu (Fazilet Partisi, successeur du Parti du bien-être ou Refah Partisi), a accédé au gouvernement à la suite des élections parlementaires de 2002 et bénéficie d'une image relativement positive dans les pays occidentaux. Les échanges entre les deux formations, sous forme de visites réciproques de représentants, de parlementaires, de délégations féminines ou d'experts (économistes) ont été constants ces dernières années. Quelques observateurs considèrent, en

63. Amin Rboub (note 22).

fait, que le PJD est en train de reproduire la stratégie de l'AKP de donner la priorité à la représentation locale par rapport à la nationale, en vue de dissiper les réticences sur sa modération, son honnêteté politique et sa capacité de gouvernement (Mohsen-Finan et Zeghal, 2006 : 97). De toutes façons, à Rabat on évite d'admettre que les islamistes turcs constituent un exemple, en insistant sur la spécificité du contexte et de l'expérience de chaque pays<sup>64</sup>. C'est l'AKP, assure-t-on, qui a pris le nom et le symbole (la lampe) de PJD marocain, après une visite au Maroc en 1998, avant sa fondation officielle (Daoudi ; Benkhaldoun).

64. Driss Bennani (note 21).



## Conclusions

Même si l'on a divisé les principales *issue-areas* de la politique étrangère marocaine entre celles qui sont propices au consensus entre le PJD et le régime et celles qui entraînent plus de divergences, on ne peut pas dire avec certitude qu'aucune d'elles ne représente aujourd'hui une menace sérieuse et immédiate pour la légitimité et la stabilité du pouvoir sur place. La stratégie de ce parti a actuellement deux priorités : gagner autant de terrain que possible dans le paysage politique national et consolider sa propre acceptabilité politique, dans et hors des frontières de l'État. Cette dualité l'oblige, dans son discours sur la politique extérieure, à jouer simultanément sur, d'un côté, un registre idéologique et populiste et, de l'autre, un registre pragmatique.

Une telle dichotomie, pourtant, ne correspond pas nécessairement à la division précédente des domaines thématiques. Le PJD peut être populiste sur des questions sur lesquelles le régime lui-même l'est également, telles que le Sahara occidental et les relations avec l'Algérie, de sorte qu'il ne provoque aucune perturbation et ne fait que renforcer l'unanimité nationale (si le discours sur l'intégrité territoriale n'est plus une *condition suffisante* pour la stabilité du système, il reste en tout cas une *condition nécessaire*). Le parti a tendance à se montrer plus idéologique et plus maximaliste en ce qui concerne les relations avec le monde arabe et musulman et avec les États-Unis. Mais, même ici, ses revendications ne se distinguent pas dans l'essentiel de celles des forces nationalistes et l'impact interne effectif des mobilisations épisodiques suscitées en réponse aux conflits régionaux n'a pas été prouvé d'une façon concluante. Deux interprétations s'opposent là-dessus. Quelques observateurs considèrent que, à la fin, ces phénomènes aboutissent au profit de la légitimité des régimes : « Touchant au référent religieux et nationaliste, ces réactions ont souvent été exprimées librement. Le pouvoir en place tirant une grande partie de sa légitimité de ces attributs, il ne pouvait pas les réprimer sans risque de

mettre en cause sa propre légitimité » (Jamai, 2002 : 83). Au contraire, d'autres avertissent, en faisant référence au cas du conflit israélo-arabe, que ces enjeux peuvent se transformer en « une soupape d'échappement pour canaliser l'opposition interne en dehors en le fil affûté de l'arme avec laquelle s'attaquer aux régimes en place pour son autocratie continue, son incompetence économique et sa corruption » (Ehteshami, 2006).

Si la politique étrangère marocaine, de l'indépendance à nos jours, peut être interprétée comme un *jeu de deux niveaux* ou comme le résultat de l'*omnibalancing* (Willis et Messari, 2003 : 153) entre les pressions ou les menaces internes et celles en provenance du système international, la situation du PJD, à une échelle plus petite, présente des parallélismes avec elle à bien des égards. Avec la première de ces expressions, Robert D. Putnam cherchait à mettre en relief que beaucoup de négociations internationales impliquent en réalité des transactions à un double niveau: « Au niveau national, les groupes internes poursuivent leurs intérêts en faisant pression sur le gouvernement pour qu'il adopte des politiques favorables, et les hommes politiques cherchent du pouvoir en construisant des coalitions entre ces groupes. Au niveau international, les gouvernements nationaux cherchent à maximiser leur propre capacité de satisfaire les pressions internes, tout en minimisant les conséquences adverses des développements extérieurs » (1988 : 434). Dans le cas du parti d'El-Othmani, c'est évident que tout rapprochement pragmatique ou pacte de la direction avec le régime ou ses partenaires internationaux exige à son tour une négociation, pas toujours achevée, entre les divers courants internes. L'absence d'un leadership charismatique, le pouvoir bicéphale entre le PJD et le MUR et la fréquence avec laquelle les différences internes sont exposées à la lumière publique accentuent la visibilité de ce phénomène. Et, comme la théorie de l'*omnibalancing* explique sur le comportement extérieur des pays du tiers monde, les menaces de l'intérieur peuvent s'avérer beaucoup plus puissantes que celles de l'extérieur pour déterminer l'action des leaders, toujours acculés à chercher des équilibres entre les unes et les autres pour sauvegarder leur propre survie (David, 1991 : 235).



Dans le PJD, cette tension permanente touche aussi bien les décisions relatives à la politique interne que les positions sur la politique extérieure du Maroc et ses propres relations internationales. Ses contacts avec les États-Unis sont peut-être le meilleur exemple de la façon dont la direction actuelle cherche un accommodement relatif avec un présumable adversaire externe dans le but de se renforcer du point de vue interne (David, 1991 : 235-236). Mais ceci entraîne aussi un coût significatif en termes d'adhésion populaire et du soutien des bases du parti. Pour essayer de contenter tout le monde, disait-on, son discours sur la politique étrangère n'a pas cessé de basculer entre l'idéologie et le pragmatisme.

Sous la direction actuelle, en tout cas, il semble bien que le PJD se penche plus du côté du pragmatisme, car il fonctionne comme un parti islamiste pleinement national et mise, avant tout, sur une politique étrangère équilibrée comme celle que le régime marocain a conduit historiquement. En répondant aux questions qu'on se faisait au début, ce parti fait une construction de l'identité collective qui ne s'éloigne pas excessivement de la tradition de la monarchie alaouite et du mouvement nationaliste marocain, qui ont toujours posé la question de la définition de la nation par rapport à l'islam (Zeghal, 2005 : 303). Dans la tension entre identités nationales et transnationales – panislamique dans ce cas – qui caractérise le système régional arabe, le PJD accorde une claire primauté au cadre d'actuation et aux objectifs spécifiquement marocains. Cela explique qu'il peut être décrit comme une formation *islamo-nationaliste*, un trait qui, par ailleurs, fait parti de l'idiosyncrasie de l'islam politique maghrébin (ICG, 2004 : 5) : « L'islam algérien et l'islam marocain, même s'ils critiquent "l'impérialisme américain" et le "colonialisme français" au nom de l'*oumma al-islamiya* (la communauté islamique), naissent aussi d'un réflexe nationaliste et local. Étant donné que les frontières nationales sont aussi inconsistantes et l'identité nationale si polysémique, aussi bien Al-Afghani que Burgat ont raison » (Garon, 2004 : 230-231).

En plus, la clé de voûte de la vision de la politique extérieure de ce parti est le mot «équilibre», qui s'ajuste volontiers avec l'approche officielle : «Nous sommes pour une politique étrangère équilibrée. C'est-à-dire que nous sommes tout à fait d'accord avec la position marocaine officielle» (Benkhaldoun). Cette recherche d'harmonie est concrétisée dans l'aspiration que le Maroc établisse une relation privilégiée avec l'UE et que celle-ci soit complétée par une impulsion des relations Sud-Sud avec l'Afrique subsaharienne, l'Asie, l'Amérique latine et surtout le monde arabe et musulman.

S'il y avait au Maroc aujourd'hui un « front de refus » concernant la politique étrangère, le PJD n'en ferait sans doute pas partie, car il n'incarne pas une « vision différente et alternative de l'univers des valeurs et des pratiques » et ne demande pas sans ambiguïtés une réforme constitutionnelle profonde qui réduise les pouvoirs de la monarchie, dans ce domaine comme dans d'autres (Feliu, 2004 : 457-458). À cet égard, son arrivée au gouvernement n'entraînera un changement de cap fondamental dans aucune des lignes prioritaires de l'action extérieure du royaume: au faible contenu subversif de son programme s'ajoute la certitude que, sauf en cas d'imprévu, le système décisionnel restera bloqué par la prééminence exécutive du Roi. « On n'aura pas un grand impact sur la politique extérieure en raison du rôle du Roi dans ce domaine », admet Baha lui-même.

## Références bibliographiques

- ABOUDDAHAB, Zakaria : « La politique étrangère du Maroc : diagnostic actuel et scénarios d'avenir », dans ZERHOUNI, Saloua (dir.) : *L'avenir se discute : Débats sur les scénarios du Maroc à l'horizon 2025*. Fès : Friedrich Ebert Stiftung, 2006, [www.fes.org.ma/](http://www.fes.org.ma/), P. 57-78.
- ABU WARDA, Najib: « Las Relaciones Internacionales en la concepción islámica », *Estudios Internacionales de la Complutense*. Vol. 1. No. 1. (1999) P. 7-53.
- ALBRECHT, Hoger, WEGNER, Eva : « Autocrats and Islamists : Contenders and Containment in Egypt and Morocco ». *The Journal of North African Studies*. Vol. 11. No. 2, (juin 2006). P. 123-141.
- BARBÉ, Esther : *Relaciones internacionales* [2<sup>ème</sup> éd.]. Madrid : Tecnos, 2003.
- BARNETT, Michael N. : « Sovereignty, Nationalism, and Regional Order in the Arab States System », *International Organization*. Vol. 49, No. 3. (été 1995). P. 479-510.
- BARNETT, Michael N. : *Dialogues in Arab Politics. Negotiations in Regional Order*. New York : Columbia University Press, 1998.
- BENJELLOUN, Mohamed Othman : *Projet national et identité au Maroc. Essai d'anthropologie politique*. Casablanca/Paris : Eddif/L'Harmattan, 2002.
- BERNOUSSI, Nadia : « L'évolution du processus électoral au Maroc », dans COMITÉ DIRECTEUR DU RAPPORT : *50 ans de développement humain. Perspectives 2025*. Rabat : 2006, [www.rdh50.ma/fr/general.asp](http://www.rdh50.ma/fr/general.asp). P. 329-370.
- BERRAMDANE, Abdelkhaleq : *Le Maroc et l'Occident (1800-1974)*. Paris: Karthala, 1987.
- BROWN, Nathan J. : « Jordan and its Islamic Movement : The Limits of Inclusion ? », *Carnegie Papers*. No. 74, (novembre 2006). [www.carnegieendowment.org/files/cp\\_74\\_brown\\_final.pdf](http://www.carnegieendowment.org/files/cp_74_brown_final.pdf).
- BURGAT, François : *L'islamisme au Maghreb : La voix du Sud (Tunisie, Algérie, Libye, Maroc)*. Paris : Karthala, 1988.

- BURGAT, François : *El islamismo cara a cara*. Barcelone : Bellaterra, 1996.
- CHARILLON, Frédéric : « Les pays arabes à l'épreuve de la privatisation de la politique étrangère ». Étude externe pour le Parlement européen (Direction générale pour les politiques externes de l'Union), 16/2/2006, [www.europarl.europa.eu/meetdocs/2004\\_2009/documents/dv/afet\\_20042006\\_hearing\\_charillonstudy\\_/afet\\_20042006\\_hearing\\_charillonstudy\\_fr.pdf](http://www.europarl.europa.eu/meetdocs/2004_2009/documents/dv/afet_20042006_hearing_charillonstudy_/afet_20042006_hearing_charillonstudy_fr.pdf).
- CUBERTAFOND, Bernard: *La vie politique au Maroc*. Paris: L'Harmattan, 2001.
- DEMOCRACY REPORTING INTERNATIONAL, Transparency Maroc : « Évaluation du cadre pour l'organisation des élections (élections législatives, référendums et élections municipales) », janvier 2007, [www.democracy-reporting.org/downloads/dri\\_tm\\_maroc.pdf](http://www.democracy-reporting.org/downloads/dri_tm_maroc.pdf).
- DORNA, Alexandre : « Faut-il avoir peur du populisme ? », *Le Monde Diplomatique*. (novembre 2003). P. 8-9.
- DUPUY, René Jean : « La Constitution marocaine et les relations internationales », dans BASRI, Driss, ROUSSET, Michel, VEDEL, Georges (dirs.): *Trente années de vie constitutionnelle au Maroc*. Paris : Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, 1993. P. 229-238.
- ECHEVERRÍA JESÚS, Carlos : « Guerra y postguerra de Irak : Su influencia en el Magreb y en el Mediterráneo », *UNISCI Discussion Papers*. No. 3, (mai 2003). [www.ucm.es/info/unisci/nplantilla3.htm](http://www.ucm.es/info/unisci/nplantilla3.htm).
- EHTESHAMI, Anoushiravan, HINNEBUSCH, Raymond : « Conclusion : Patterns of Policy », dans HINNEBUSCH, Raymond, EHTESHAMI, Anoushiravan (eds.) : *The Foreign Policies of Middle East States*. Londres: Lynne Rienner, 2002. P. 335-350.
- EHTESHAMI, Anoushiravan : « Strategic Interdependence or Linkage ? », *Bitterlemons-international.org. Middle East Roundtable*. Vol. 4. No. 47, 21/12/2006, [www.bitterlemons-international.org/inside.php?id=660](http://www.bitterlemons-international.org/inside.php?id=660).
- EICKELMAN, Dale E., PISCATORI, James : *Muslim Politics*. Princeton : Princeton University Press, 1996.
- EL HOUDAÏGUI, Rachid : *La politique étrangère sous le règne de Hassan II. Acteurs, enjeux et processus décisionnels*. Paris : L'Harmattan, 2003.

- EL HOUDAÏGUI, Rachid : « Les politiques étrangères dans le monde arabe: une approche sociologique de l'élaboration de la décision ». Étude externe pour le Parlement européen (Direction générale pour les politiques externes de l'Union), 16/2/2006, [www.europarl.europa.eu/meet-docs/2004\\_2009/documents/dv/afet\\_20042006\\_hearing\\_houdaiguistudy\\_/afet\\_20042006\\_hearing\\_houdaiguistudy\\_fr.pdf](http://www.europarl.europa.eu/meet-docs/2004_2009/documents/dv/afet_20042006_hearing_houdaiguistudy_/afet_20042006_hearing_houdaiguistudy_fr.pdf).
- FELIU, Laura : *El jardín secreto. Los defensores de los derechos humanos en Marruecos*. Madrid : Los Libros de la Catarata, 2004.
- GARCÍA SEGURA, Caterina : « La evolución del concepto de actor en la teoría de las relaciones internacionales », *Papers. Revista de Sociología*. No. 41. (1993). P. 13-31.
- GARON, Lise : *Alianzas peligrosas. Sociedad civil y totalitarismo en el Magreb*. Barcelone : Bellaterra, 2004.
- HAMZAWY, Amr : « The Key to Arab Reform : Moderate Islamists », *Carnegie Endowment for International Peace, Policy Brief*. No. 40. (août 2005). [www.carnegieendowment.org/files/pb40.hamzawy.FINAL.pdf](http://www.carnegieendowment.org/files/pb40.hamzawy.FINAL.pdf).
- HAMZAWY, Amr : « Interview with Saad Eddin Al Othmani, leader of Morocco's Party of Justice and Development », *Arab Reform Bulletin*. Vol. 3. No. 10, (décembre 2005). [www.carnegieendowment.org/files/FullIssue\\_Dec05.pdf](http://www.carnegieendowment.org/files/FullIssue_Dec05.pdf).
- HAMZAWY, Amr : « Arab World : Regional Conflicts as Moments of Truth », *Arab Reform Bulletin*. Vol. 4. No. 9. (novembre 2006). [www.carnegieendowment.org/files/fullissue\\_nov06.pdf](http://www.carnegieendowment.org/files/fullissue_nov06.pdf).
- HAMZAWY, Amr, BISHARA, Dina : « Islamist Movements in the Arab World and the 2006 Lebanon War », *Carnegie Papers*. No. 75. (novembre 2006). [www.carnegieendowment.org/files/cp\\_75\\_hamzawy\\_final.pdf](http://www.carnegieendowment.org/files/cp_75_hamzawy_final.pdf).
- HAMZAWY, Amr, OTTAWAY, Marina, BROWN, Nathan J. : « What Islamists Need to Be Clear About : The Case of the Egyptian Muslim Brotherhood », *Carnegie Endowment for International Peace, Policy Outlook*. (février 2007). [www.carnegieendowment.org/files/ottaway\\_brown\\_hamzawy\\_islamists\\_final.pdf](http://www.carnegieendowment.org/files/ottaway_brown_hamzawy_islamists_final.pdf).

- HERNÁNDEZ RAMOS, Pablo : « Elecciones municipales en Marruecos : El alcance del voto islamista », Real Instituto Elcano de Estudios Internacionales y Estratégicos. *ARI* No. 128/2003, 3/11/2003, [www.realinstitutoelcano.org/analisis/358.asp](http://www.realinstitutoelcano.org/analisis/358.asp).
- HERMANN, Margaret G., HERMANN, Charles F., HAGAN, Joe D. : « How Decision Units Shape Foreign Policy Behaviour », dans HERMANN, Charles F., KEGLEY, Charles W., ROSENAU, James N. (eds.) : *New Directions in the Study of Foreign Policy*. Boston : Allen and Unwin, 1987. P. 309-336.
- HERNANDO DE LARRAMENDI, Miguel : « La política exterior de Marruecos, dominio reservado de la monarquía », *Revista Internacional de Sociología*. No. 14, (mai-août 1996). P. 101-129.
- HERNANDO DE LARRAMENDI, Miguel : *La política exterior de Marruecos*. Madrid : Mapfre, 1997.
- HINNEBUSCH, Raymond : « Introduction : The Analytical Framework », dans HINNEBUSCH, Raymond, EHTESHAMI, Anoushvaran (eds.) : *The Foreign Policies of Middle East States*. Londres : Lynne Rienner, 2002. P. 1-27.
- ICG [International Crisis Group] : « Islamism in North Africa I : The Legacies of History », *Middle East/North Africa Briefing*. No. 12, 20/4/2004, [www.crisisgroup.org/library/documents/middle\\_east\\_\\_north\\_africa/egypt\\_north\\_africa/200404\\_islamisminnorthafrica\\_i\\_web.pdf](http://www.crisisgroup.org/library/documents/middle_east__north_africa/egypt_north_africa/200404_islamisminnorthafrica_i_web.pdf).
- ICG [International Crisis Group] : « Understanding Islamism », *Middle East/North Africa Report*. No. 37, 2/3/2005, [www.crisisgroup.org/library/documents/middle\\_east\\_\\_north\\_africa/egypt\\_north\\_africa/37\\_understanding\\_islamism.pdf](http://www.crisisgroup.org/library/documents/middle_east__north_africa/egypt_north_africa/37_understanding_islamism.pdf).
- IDIZ, Semih : « El complejo lugar de Turquía en el mundo : una visión general ». *Revista CIDOB d'Afers Intenacionals*. No. 75. (noviembre de 2006). P. 91-98.
- JAMAÏ, Aboubakr : « L'opinion publique marocaine sondée », dans LEVEAU, Rémy, MOHSEN-FINAN, Khadija (dirs.) : *Le Maghreb après le 11 septembre*. Paris : IFRI, 2002. P. 83-85.

- JOFFRES, Adeline : « Populisme et politique étrangère : le cas de la République Bolivarienne du Venezuela (1998-2006) ». Inédit, 2006.
- JÜNEMANN, Annette : « EU-Democracy Promotion in the Mediterranean Seen from a Constructivist Perspective that Draws upon the Role Theory ». UACES Workshop 'Europe and North Africa : Theoretical Research Challenges', Foresight Centre, University of Liverpool, 22/5/2006, [www.liv.ac.uk/ewc/docs/Junemann.pdf](http://www.liv.ac.uk/ewc/docs/Junemann.pdf).
- KEPEL, Gilles : *La yihad. Expansión y declive del islamismo*. Barcelone : Península, 2000.
- KHADER, Bichara : « El mar 'madre' : el Mediterráneo, demasiado estrecho para separar y demasiado ancho para confundir », *Quaderns de la Mediterrània*. No. 6, (2006). P. 23-32.
- KINANA, Es-Saïd : « Étude des rapports inter-arabes. Les relations Maroc-Machrek », *Revue marocaine de droit et d'économie du développement*. No 23. (1990). P. 273-280.
- KIRHLANI, Said : « Preparando las próximas citas electorales del 2007 : El islamismo marroquí reclama un nuevo papel político », dans IZQUIERDO BRICHS, Ferran, DESRUES, Thierry (coords.) : *Actas del Primer Congreso del Foro de Investigadores sobre el Mundo Árabe y Musulmán (FIMAM)*. Barcelone : FIMAM, 2005, [www.fimam.org/Said%20Kirhlani.pdf](http://www.fimam.org/Said%20Kirhlani.pdf).
- KORANY, Bahgat, DESSOUKI, Ali E. Hillal : « The Global System and Arab Foreign Policies : The Primacy of Constraints », dans KORANY, Bahgat, DESSOUKI, Ali E. Hillal (eds.) : *The Foreign Policies of Arab States : The Challenge of Change* [2<sup>ème</sup> éd.]. Boulder : Westview Press, 1991. P. 25-48.
- LAMLOUM, Olfa : « L'enjeu de l'islamisme au cœur du processus de Barcelone ». *Critique internationale*. No. 18. (janvier 2003). P. 129-142.
- MATHIESON, David, YOUNGS, Richard : « La promoción de la democracia y la izquierda europea : ¿ Una confusa ambivalencia ? », *FRIDE, document de travail* No. 29. (décembre 2006).
- MESSARI, Nizar : « Identity and Foreign Policy : The Case of Islam in U.S. Foreign Policy », dans KUBÁLKOVÁ, Vendulka (ed.) : *Foreign Policy in a Constructed World*. New York : Sharpe, 2001. P. 227-236.

- MOHSEN-FINAN, Khadija, ZEGHAL, Malika : « Opposition islamiste et pouvoir monarchique au Maroc. Le cas du Parti de la Justice et du Développement », *Revue française de science politique*. Vol. 56. No. 1. (février 2006). P. 79-119.
- MUSLIH, Muhammad : *The Foreign Policy of Hamas*. New York : Council of Foreign Relations, 1999.
- NOBLE, Paul C. : « The Arab System : Pressures, Constraints, and Opportunities », dans KORANY, Bahgat, DESSOUKI, Ali E. Hillal (eds.) : *The Foreign Policies of Arab States : The Challenge of Change* [2<sup>ème</sup> éd.]. Boulder : Westview Press, 1991. P. 49-102.
- NONNEMAN, Gerd : « The Three Environments of Middle East Foreign Policy Making and Relations with Europe », dans NONNEMAN, Gerd (ed.) : *Analyzing Middle East Foreign Policies and the Relationship with Europe*. Londres : Routledge, 2005. P. 19-42.
- OTTAWAY, Marina, RILEY, Meredith : « Morocco : From Top-Down Reform to Democratic Transition ? », *Carnegie Papers*. No. 71. (septembre 2006). [www.carnegieendowment.org/files/cp71\\_ottaway\\_final.pdf](http://www.carnegieendowment.org/files/cp71_ottaway_final.pdf).
- ÖZEL, Soli : « The Comfortable Bosom of Nationalism », *Bitterlemons-international.org. Middle East Roundtable*. Vol. 5. No. 9, 1/3/2007, [www.bitterlemons-international.org/previous.php?opt=1&id=170#695](http://www.bitterlemons-international.org/previous.php?opt=1&id=170#695).
- PAREJO FERNÁNDEZ, María Angustias : «Green Light for Moroccan Political Islamism in the Political Arena and in the Electoral Competition». Joint Sessions of Workshops, European Consortium for Political Research (ECPR), Grenade, 14-19 avril 2005, [www.essex.ac.uk/ecpr/events/joint-sessions/paperarchive/granada/ws28/Fernandez.pdf](http://www.essex.ac.uk/ecpr/events/joint-sessions/paperarchive/granada/ws28/Fernandez.pdf).
- PEW RESERCH CENTER FOR THE PEOPLE AND THE PRESS : *A Year After Iraq War. Mistrust of America in Europe Ever Higher, Muslim Anger Persists*. The Pew Global Attitudes Project, 16/3/2004, <http://people-press.org/reports/pdf/206.pdf>.
- PJD [Parti de la justice et du développement] : *As-siyasa al-kharijiya al-magribiya. Mubada' wa-tawjahat Hizb al-'Adala wa-l-Tanamiya* [La politique étrangère marocaine. Idéologie et principes du Parti de la justice et du développement]. Document interne, 2006.



- PUTNAM, Robert D. : «Diplomacy and Domestic Politics: The Logic of Two-Level Games». *International Organization*. Vol. 42. No. 3. (été 1988). P. 427-460.
- ROBINS, Philip : «Turkish Foreign Policy after the Elections», *Bitterlemons-international.org. Middle East Roundtable*. Vol. 5. No. 9, 1/3/2007, [www.bitterlemons-international.org/previous.php?opt=1&id=170#694](http://www.bitterlemons-international.org/previous.php?opt=1&id=170#694).
- ROSENAU, James N. : « Comparative Foreign Policy : Fad, Fantasy, or Field? », *International Studies Quarterly*. Vol. 12. No. 3. (septembre 1968). P. 296-329.
- ROSENAU, James N. : *The Scientific Study of Foreign Policy*. New York : The Free Press, 1971.
- ROY, Olivier : *L'échec de l'islam politique*. Paris : Éditions du Seuil, 1992.
- ROY, Olivier : *Genealogía del islamismo*. Barcelone : Bellaterra, 1996.
- ROY, Olivier : *El islam mundializado. Los musulmanes en la era de la globalización*. Barcelone : Bellaterra, 2003.
- SEHIMI, Mustapha : «La política exterior de Mohamed VI». *Política Exterior*. No. 91. (janvier-février 2003). P. 97-111.
- SEHIMI, Mustapha : «Marruecos y la Unión Europea : ¿ más que una asociación ?», *Economía Exterior*. No. 24. (printemps 2003). P. 27-34.
- SOTO, Paco : «Entrevista con Saâd Eddine El Othmani», dans *El islamismo político en Marruecos. Retrato desde dentro*. Barcelone : Flor de Viento, 2005. P. 163-174.
- SPRINGBORG, Robert : «Europe Struggles to Come to Terms with its New Neighbours». Résumé de la conférence sur 'Political Islam and the European Neighbourhood Policy' organisée par FRIDE, CEPS et la Fundación Tres Culturas, Séville, 24-25 novembre 2006, [www.fride.org/File/ViewLinkFile.aspx?FileId=1259](http://www.fride.org/File/ViewLinkFile.aspx?FileId=1259).
- STORA, Benjamin : «Algeria/Morocco : The Passions of the Past. Representations of the Nation that Unite and Divide». *The Journal of North African Studies*. Vol. 8. No. 1. (printemps 2003). P. 14-34.
- TOZY, Mohamed : «L'islamisme marocain à l'épreuve du politique», *Confluences Méditerranée*. No. 31. (automne 1999). P. 91-105.

- TOZY, Mohamed : *Monarquía e islam político en Marruecos*. Barcelone : Bellaterra, 2000.
- VERMEREN, Pierre : *Marruecos en transición*. Granada : Almed, 2002.
- WEGNER, Eva : «Morocco : PJD Works at Being New and Different». *Arab Reform Bulletin*. Vol. 4. No. 3. (avril 2006).  
[www.carnegieendowment.org/files/FullIssue\\_April06.pdf](http://www.carnegieendowment.org/files/FullIssue_April06.pdf).
- WILLIS, Michael J. : «Between Alternance and the Makhzen : At-Tawhid wa Al-Islah's Entry into Moroccan Politics». *The Journal of North African Studies*. Vol. 4. No. 3. (automne 1999). P. 45-80.
- WILLIS, Michael J. : «Morocco's Islamists and the Legislative Elections of 2002 : The Strange Case of the Party That Did Not Want to Win». *Mediterranean Politics*. Vol. 9. No. 1. (printemps 2004). P. 53-81.
- WILLIS, Michael J. : «Containing Radicalism through the Political Process in North Africa», *Mediterranean Politics*. Vol. 11. No. 2. (juillet 2006). P. 137-150.
- WILLIS, Michael J., MESSARI, Nizar : «Analyzing Moroccan Foreign Policy and Relations with Europe». *Review of International Affairs*. Vol. 3. No. 2. (hiver 2003). P. 152-172.
- ZARTMAN, I. William : «Morocco», dans BROWN, L. Carl (ed.) : *Diplomacy in the Middle East : The International Relations of Regional and Outside Powers*. Londres : IB Tauris, 2001. P. 207-217.
- ZEGHAL, Malika : *Les islamistes marocains. Le défi à la monarchie*. Casablanca/Paris : Le Fennec/La Découverte, 2005.
- ZOUBIR, Yahia H., AÏT-HAMADOUCHE, Louisa : «Anti-Americanism in North Africa : Could State Relations Overcome Popular Resentment ?» *The Journal of North African Studies*. Vol. 11. No. 1. (mars 2006). P. 35-54.
- «Constitution : La Monarchie acculée» [dossier], *Le Journal Hebdomadaire*. No. 144, (10-16 avril 2004).
- «Demain les islamistes ?» [dossier], *Le Journal Hebdomadaire*. No. 247. (18-24 mars 2006).
- «Tous contre les islamistes !» [dossier], *Le Journal Hebdomadaire*. No. 252. (22-28 avril 2006).

«Réduire les pouvoirs du Roi » [dossier], *Le Journal Hebdomadaire*. No. 255. (13-19 mai 2006).

## **Entretiens**

LAHCEN DAOUDI, membre du Secrétariat général du PJD (deuxième vice-secrétaire général) et vice-président troisième de la Chambre de représentants (17 février 2006).

ABDALAH BAHA, vice-secrétaire général et porte-parole du groupe parlementaire du PJD (24 février 2006).

RÉDA BENKHALDOUN, responsable de la Commission des Relations extérieures du PJD (10 janvier 2007).